



BUDGET PRIMITIF 2020

Rapport de présentation

Conseil municipal
du 20 janvier 2020

Table des matières

LA CONFIRMATION D'UNE STRATÉGIE DE REDRESSEMENT FINANCIER EFFICACE.....	4
LE BUDGET PRINCIPAL.....	8
UN BUDGET DE 66 MILLIONS D'EUROS AU SERVICE DES ECHIROLLOISES ET DES ECHIROLLOIS. 9	9
1.1 53,6 millions d'euros en fonctionnement et de 12,7 millions d'euros en investissement.....	10
1.2 La restauration d'une épargne nette positive.....	11
1.3 Des ratios réglementaires qui confirment le redressement financier de la commune en terme de désendettement.....	13
2 DES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT dynamisées.....	14
2.1 La fiscalité.....	16
2.1.1 Une fiscalité directe stimulée grâce au développement économique et urbain.....	16
2.1.2 Une fiscalité indirecte en hausse.....	20
2.2 Des concours financiers de l'État et des collectivités stabilisés à un niveau historiquement faible.....	21
2.2.1 Une dotation globale de fonctionnement (DGF) largement réduite.....	22
2.2.2 Des compensations fiscales stables.....	24
2.2.3 Réforme de la taxe professionnelle et du FDPTP.....	25
2.2.4 Des dotations de la Métropole en baisse pour garantir la neutralité des transferts de compétences.....	27
2.3 Des subventions et participations en hausse grâce à une veille active et la participation à de nouveaux dispositifs.....	28
2.4 Des recettes courantes en hausse de 3,5 %.....	28
2.5 Les atténuations de charges.....	29
2.6 Dette récupérable sur les intérêts de l'emprunt à la Métropole.....	29
3 DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉES.....	31
3.1 Les dépenses courantes des services.....	34
3.2 Des dépenses de personnel complètement stabilisées depuis 2017.....	34
3.3 Un haut niveau de participation aux partenaires sportifs, culturels, associatifs.....	36
3.3.1 Les subventions aux « opérateurs » de la Ville.....	37
3.3.2 Les participations aux syndicats intercommunaux.....	38
3.3.3 Un fort soutien aux associations locales.....	39
3.3.4 Les autres dépenses de transfert.....	39
3.4 Le FPIC.....	40
UN BUDGET D'INVESTISSEMENT AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET DUCADRE DE VIE.....	41
4.1 Les dépenses d'investissement.....	42
4.2 Un investissement maîtrisé au service du désendettement.....	45
UNE DETTE EN BAISSÉ CONSTANTÉ.....	47
5.1 Une capacité de désendettement améliorée.....	48
5.2 Une dette sécurisée, performante et diversifiée.....	50
6 LES ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	54
7 – LE BUDGET DU CENTRE VILLE.....	56
8 - ANNEXES.....	58
Répartition des subventions aux associations.....	59

PRÉAMBULE

Le budget de la Ville comprend un budget principal et un budget annexe, le budget annexe du Centre Ville. Depuis le 1er janvier 2015, le budget annexe de l'eau a été transféré à la Métropole.

La première partie du rapport est consacrée aux équilibres financiers du budget principal. Elle inclut la présentation des ratios réglementaires prévus à l'article R2313-1 du Code général des collectivités territoriales.

La deuxième partie du document présente le budget principal organisé autour des cinq points suivants :

- les ressources de fonctionnement
- les charges de fonctionnement
- l'investissement
- l'endettement
- les engagements hors bilan

Enfin, la troisième partie du rapport expose la synthèse des crédits inscrits au budget annexe du Centre Ville. Ce budget reprend les opérations financières relatives à l'aménagement du Centre Ville. Il est assujéti à la TVA. En conséquence, contrairement au budget principal, les montants des recettes prévues et des dépenses autorisées sont inscrits en hors taxe.

Les opérations financières du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de la Régie de programmation artistique et culturelle, La Rampe et la Ponatière (RéPAC), établissements publics de la Ville dotés de la personnalité juridique et disposant d'un budget autonome, ne sont pas rattachées au budget principal de la Ville et ne sont donc pas présentées dans le présent rapport.

La liste des organismes dans lesquels la Ville a pris un engagement financier ainsi que la liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune figurent dans les annexes budgétaires (voir la maquette budgétaire).

Le rapport de présentation ne reprend que les mouvements réels. Les écritures d'ordre, équilibrées en recettes et en dépenses, ne sont donc pas présentées dans les développements qui suivent. L'exhaustivité des inscriptions budgétaires figure dans la maquette budgétaire.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, les recettes de cessions sont prévues en section d'investissement (compte 024) à la différence du compte administratif où elles apparaissent en section de fonctionnement (compte 775).

Les données comparées avec les villes de la strate démographique 20 000 à 50 000 habitants issues du site collectivites-locales.gouv.fr concernent la dernière année connue de la strate, soit l'exercice 2018.

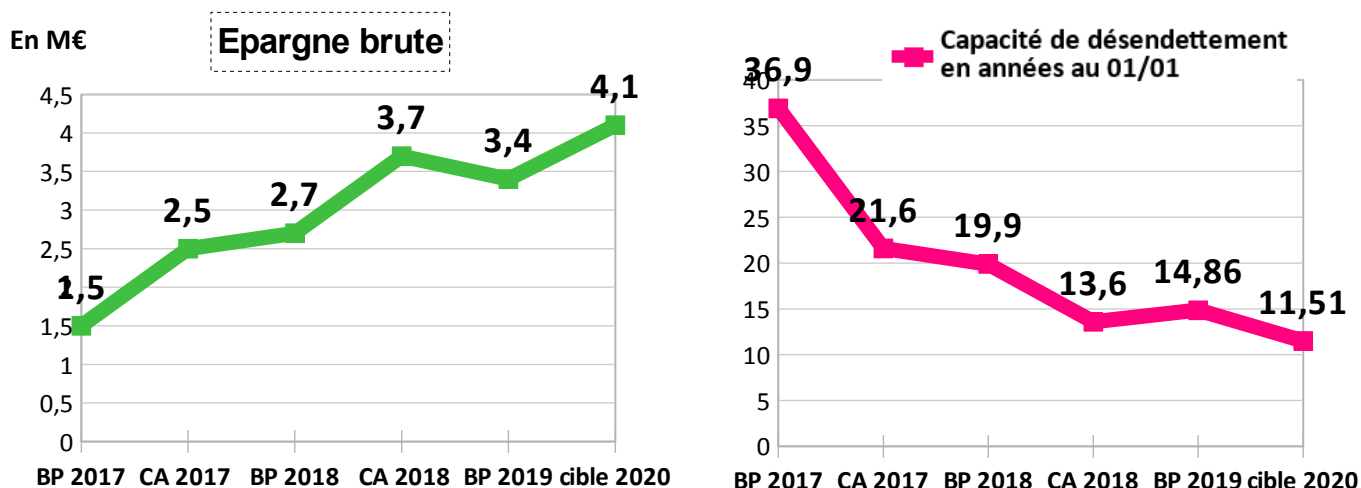
**LA CONFIRMATION D'UNE STRATÉGIE DE REDRESSEMENT
FINANCIER EFFICACE**

Le budget primitif 2020 constitue le dernier budget du mandat.

Il clôt une période marquée par une baisse massive des concours financiers versés par l'État aux collectivités locales. Parallèlement à cette mise sous tension budgétaire sans précédent pour les budgets locaux, l'État exerce également une forme de reprise en main financière drastique du cadre d'exercice des politiques publiques locales en encadrant l'évolution de la dépense publique locale, en amenuisant l'autonomie fiscale et en limitant le recours à l'endettement.

Face à ces contraintes, la majorité municipale a précisé et amplifié sa stratégie financière que ce soit en termes de reconstitution de son épargne ou de désendettement.

Les résultats obtenus attestent d'une réelle capacité d'adaptation et d'une très nette amélioration de la situation financière de la Ville. Le budget 2020 se situe ainsi dans la continuité de cette démarche, laquelle vise le retour à une épargne nette positive par une amélioration de son épargne brute portée à 4,15M€, une capacité de désendettement inférieure à 12 ans, et ce sans recours à la pression fiscale.



Ceci est le résultat d'un travail important, constant et soutenu, d'optimisation et de réduction des coûts, de réorganisation et d'adaptation, conduit sur plusieurs années, dans le respect d'un programme municipal et le maintien d'un service public de qualité rendu à la population.

L'objectif reste de ne pas agir sur le levier fiscal que ce soit sur les taux et/ou sur les dispositifs d'abattement.

Il s'agit d'une position forte de la majorité de **ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour la 4ème année consécutive.**

Un budget de fonctionnement au service des priorités municipales

Dans le budget 2020, la ville d'Échirolles continue de développer des politiques adaptées aux besoins de tous ses habitant-es.

Une politique éducative adaptée aux besoins des familles

Le budget 2020 permet une meilleure coordination du Projet éducatif avec une nouvelle convention concertée, le développement des outils de formation et d'accompagnement des acteurs, et la mise en œuvre de projets innovants au service de la continuité éducative :

- action "les écrans parlons-en" pilotée par le CCAS,
- Regards-croisés,
- le numérique à l'école
- le Programme de Réussite Éducative

Une attention particulière est portée sur la restauration scolaire et son animation, pour une meilleure continuité éducative de la journée d'école.

Dès 2020, grâce à la Cité Éducative, un renforcement des actions

Les actions menées par la ville dans le cadre du Projet de Renouvellement urbain Ville Neuve seront subventionnées à hauteur de 50% à 80 %.

- pour des moyens humains : adulte relais pour renforcer le lien entre l'équipe de coordination et les familles, les jeunes, les enfants..., ingénierie de pilotage, intervention sportive de proximité ;
- pour le développement de l'action "regards croisés" mise en œuvre dans les écoles d'Essarts-Surieux et du Collège Jean Vilar.

Une politique jeunesse émancipatrice, comme prolongement de la politique éducative

En lien avec la Direction de la Culture, la direction des sports et les partenaires extérieurs comme la MJC Desnos et OSE, l'action jeunesse se concentre sur :

- les loisirs structurés et accompagnés
- la prévention de la délinquance avec un soutien financier important à nos partenaires
- le décrochage scolaire aux côtés de l'action portée par OSE
- des actions structurantes et transversales : renforcement de l'esprit critique et de la pensée rationnelle, ouverture sur le monde et citoyenneté, incluant les pratiques sportives et artistiques, les échanges internationaux de jeunes, l'accueil des Jeunes de 16 ans avec un budget augmenté chaque année par l'apport de subventions extérieures (Faire la Ville avec les jeunes, Erasmus +...)

Par ailleurs, des actions spécifiques sont menées pour l'accès à l'emploi des jeunes :

- accompagnement dans des parcours d'insertion ou de réinsertion
- des agents ville aux côtés de la Métropole pour mobiliser tous les dispositifs existants

Une politique sportive forte en cohérence avec les politiques éducative, sociale, et jeunesse

- Un soutien constant aux associations sportives qui interviennent dans les écoles, sur des actions de proximité, en lien avec les Maisons Des Habitants et OSE ;
- La santé par le sport : un stade nautique pleinement utilisé par les échirollois-es et des actions au plus près d'eux pour aider à reprendre une pratique sportive et favoriser les mobilités douces (marche nordique, remise en selle...)

Des projets structurants, en lien avec les enjeux d'insertion et d'éducation :

- Toutes en SAILES en lien avec les licences Multi-sports de OSE et les actions de Prévention de la DJIP ;
- Fête du Sport co-portée avec OSE ;
- Label Territoire de jeux 2024 qui va être un élément supplémentaire de soutien de l'État à la Ville dans le cadre de la Cité éducative
- Atout Sport pour conduire des animations au cœur des quartiers, notamment avec la Base de Loisirs Picasso

Une politique culturelle dynamique

- Renforcement des parcours d'éducation artistique et culturelle avec la volonté d'élargir les actions aux collégiens
- Valorisation du patrimoine muséal de la Ville après un chantier des collections mené avec un professionnalisme salué par les tutelles et les financeurs
- Accès des lecteurs Echirollois-es à la bibliothèque numérique de la Métropole grâce à l'inclusion des bibliothèques de la Ville dans le réseau numérique métropolitain ;
- Animation d'un réseau d'acteurs jeunesse autour des pratiques artistiques des 12/25 ans pour faciliter l'accès des jeunes à la Culture

Destination Été, une expérimentation réussie reconduite

- pour partager l'enjeu de l'adaptation au changement climatique, l'enjeu social, l'enjeu du vivre-ensemble
- avec des moyens humains importants pour coordonner, animer mais aussi assurer la logistique.

Une action renforcée pour la sécurité et la tranquillité publique

En 2020, l'ensemble du personnel de la police municipale sera équipé d'une caméra piétons et les moyens humains seront confortés pour assurer une présence accrue tant en termes d'effectifs que de qualité d'intervention.

Une politique sociale qui s'adapte à l'évolution des besoins de la population, avec une dynamique constante de participation citoyenne et d'éducation populaire.

- **Gérontologie et handicap** : un enjeu fort pour répondre à l'évolution démographique
 - Contribuer au « bien vieillir » dans la ville,
 - Apporter des réponses diversifiées aux besoins des retraité-es et prévenir la perte d'autonomie,
 - Valoriser les retraité-es dans la ville comme personnes ressources et citoyennes,
 - Prendre en compte le handicap dans l'ensemble de l'intervention de la commune,
 - De nouvelles constructions de logements sociaux labellisés Habitat Séniors Services (HSS).
- **Petite enfance** : proposer une offre d'accueil de la petite enfance adaptée aux besoins des familles et favoriser une plus grande mixité
 - Transformation des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) en multi-accueils, pour s'adapter aux besoins évolutifs des familles et favoriser la mixité sociale : plusieurs types d'accueil dans un même équipement (régulier, occasionnel, en place d'urgence). La mise en place des multi-accueils va permettre d'augmenter le taux de fréquentation pour en ouvrir l'accès au plus grand nombre.
 - Mise en place de Conseils de Parents dans chaque structure.
- **Solidarité, développement et innovation sociale**
 - Conforter une intervention forte de la Ville envers les couches les plus vulnérables au travers des pôles «Accès aux droits » dans les 6 Maisons Des Habitant-es (repensées comme outil de promotion des politiques sociales municipales),
 - Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée : dispositif innovant et expérimental sur le quartier Ouest,
 - Confirmer le pouvoir d'agir des habitant-es en soutenant la dynamique des Forums Ouverts et permettant aux habitant-es d'identifier des espaces ouverts d'échanges, de débats et de construction ensemble de projets concrets.
- **Santé : une priorité d'intervention auprès des publics en difficulté dans l'accès aux soins et l'éducation à la santé**
 - Mise en place du Contrat Local de Santé et d'un Conseil Local de Santé Mentale,
 - Centre de Planification et d'Éducation Familiale sur la commune.

Le CCAS portera l'ensemble de ces actions avec un souci d'optimisation des moyens qui se traduit notamment par une baisse de la subvention versée par la ville.

LE BUDGET PRINCIPAL

**UN BUDGET DE 66 MILLIONS D'EUROS AU SERVICE DES
ECHIROLLOISES ET DES ECHIROLLOIS**

1.1 53,6 millions d'euros en fonctionnement et de 12,7 millions d'euros en investissement.

L'équilibre budgétaire 2020 est réalisé hors reprise anticipée du résultat 2019. L'enveloppe d'emprunt est temporairement ouverte à hauteur de 3,55M€. Elle sera réduite à due concurrence du résultat 2019 à affecter.

La présentation du budget primitif 2020 ci-dessous ne reprend pas les mouvements d'ordre. La section de fonctionnement s'équilibre à 53,6M€ et la section d'investissement à 12,7M€.

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)		
Libellé	BP 2020	BP 2020	Libellé	
Charges à caractère général	8 759 515	26 924 474	Fiscalité	FONCTIONNEMENT
Charges de personnel	28 700 000	21 252 694	Concours financiers	
Subventions et participations intercommunales	11 193 029	1 608 594	Subventions	
		3 476 435	Recettes courantes	
		150 000	Atténuations de charges	
Sous total charges de gestion	48 652 544	53 412 197	Sous total produits de gestion	
Frais financiers	700 000	93 693	Remboursement dette récupérable Métro – Intérêts	
Charges exceptionnelles	60 000	60 000	Produits exceptionnels	
Epargne brute	4 153 346			
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	53 565 890	53 565 890	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Opérations sur patrimoine actuel	3 908 603	4 153 346	Epargne brute	INVESTISSEMENT
Acquisitions, Entretien et Maintenance	3 114 028	827 203	Remboursement dette récupérable Métro – Capital	
Rénovation patrimoine actuel	794 575	755 000	Fctva	
Opérations nouvelles	559 000	442 997	Taxe d'aménagement	
Prog.de renouvellement urbain Village Sud	200 000	1 515 027	Subventions co-financeurs	
Prog.de renouvellement urbain Villeneuve	1 434 414	1 081 610	Produits des cessions d'immobilisations	
Opérations d'équipement	6 102 017	350 500	Opérations financières	
Subventions d'équipement	60 000	3 555 500	Emprunts nouveaux	
Total dépenses d'équipement hors PAU	6 162 017			
Programmes d'aménagement urbain	1 329 668			
AC Investissement Métropole	210 435			
Total général dépenses d'équipement	7 702 120			
Remboursement du capital des emprunts	4 080 000			
Opérations financières	69 063			
Dépenses imprévues	830 000			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 681 183	12 681 183	RECETTES D'INVESTISSEMENT	

En fonctionnement, les produits de gestion s'élèvent à 53,4M€ (53M€ au BP 2019) et les dépenses de gestion à 48,6M€ (49,02M€ au BP 2019) dégagant une épargne de gestion de 4,8M€ et une épargne brute de 4,15M€ hors cessions d'immobilisation.

Les 12,7M€ de dépenses d'investissement se décomposent principalement comme suit : 7,70M€ de dépenses d'équipement, 4,08M€ de remboursement du capital de la dette, 0,83M€ positionné en dépenses imprévues pour consigner le montant versé par la Métropole au titre du dispositif de dette récupérable et 0,07M€ en opérations financières.

Les recettes propres de la section d'investissement s'élèvent à 12,7M€ dont 4,15M€ d'épargne brute, 1,08M€ de cessions d'immobilisations, 1,52M€ de subventions co-financeurs, 0,83M€ de remboursement du capital de la dette récupérable Métropole, 1,20M€ de FCTVA et taxe d'aménagement, 0,35M€ d'opérations financières et couvrent donc largement le remboursement du capital de la dette de 4,08M€. L'emprunt d'équilibre s'élève à 3,55M€ et sera réduit à due concurrence du résultat 2019 à affecter.

1.2 La restauration d'une épargne nette positive

L'analyse financière des épargnes s'appuie sur les mouvements réels de l'exercice. Elle constitue l'approche la plus réaliste pour apprécier la situation financière de la commune.

L'épargne de gestion s'obtient en déduisant des produits de gestion les charges de gestion.

L'épargne brute s'obtient en déduisant de l'épargne de gestion les frais financiers de la dette et en intégrant les résultats exceptionnels.

L'épargne nette s'obtient en déduisant de l'épargne brute le remboursement du capital de la dette. Elle permet d'autofinancer les dépenses d'équipement en section d'investissement.

Le tableau ci-dessous retrace hors cessions les épargnes de la commune de 2013 à 2018 en fonction des comptes administratifs et de 2019 et 2020 en fonction du budget primitif.

On constate une importante dégradation de l'épargne de gestion entre 2014 et 2015 liée pour l'essentiel à l'effet cumulé de la baisse des concours financiers et de l'attribution de compensation suite aux transferts de compétences à la Métropole. En 2016 et 2017, l'épargne de gestion est en nette progression (2,6M€ puis 2,9M€) sous l'effet de la réduction maîtrisée des dépenses de la Commune.

Pour 2018, le travail engagé par la majorité municipale dans un processus de remise à plat des différentes interventions communales et de son CCAS a permis de poursuivre la stratégie financière présentée lors du débat d'orientation budgétaire 2018.

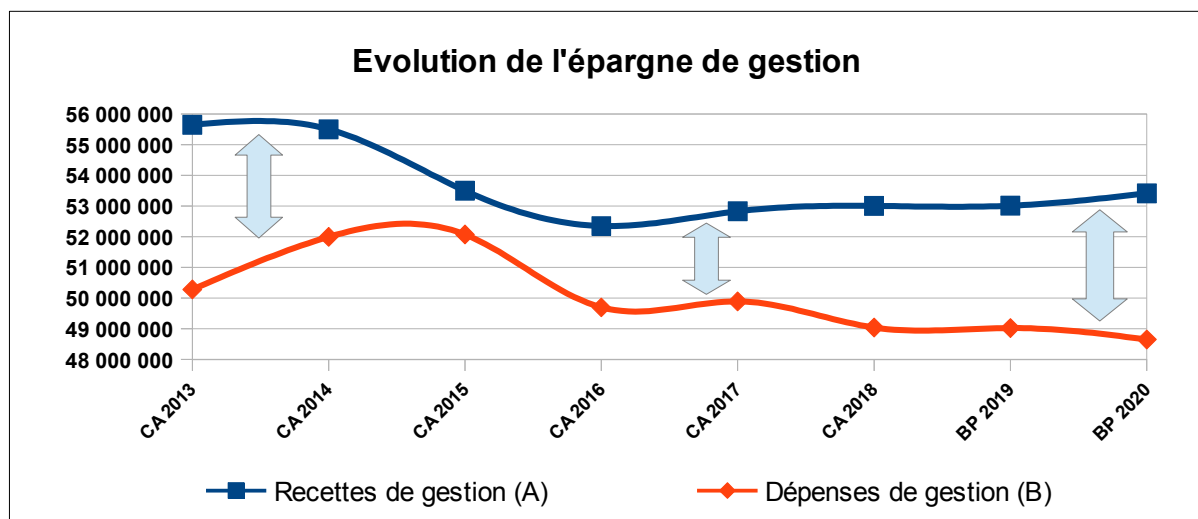
Les BP 2019 et 2020 restent dans la trajectoire de rétablissement financier du Débat d'Orientation Budgétaire de 2018 avec pour objectif d'améliorer les niveaux d'épargne et de poursuivre la diminution de l'endettement.

L'exercice 2020 atteint l'objectif annoncé c'est à dire une épargne brute supérieure à 4,1M€ et une épargne nette positive de +73 346 € .

Soldes intermédiaires de gestion	CA 2013	CA 2014	CA 2015**	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Recettes de gestion (A)	55 643 766	55 500 310	53 495 519	52 347 834	52 826 931	53 002 934	53 009 769	53 412 197
Dépenses de gestion (B)	50 280 032	51 993 360	52 070 402	49 696 604	49 891 338	49 040 048	49 024 312	48 652 544
Épargne de gestion (C=A-B)	5 363 734	3 506 950	1 425 117	2 651 230	2 935 593	3 962 886	3 985 457	4 759 653
Intérêts de la dette (D)	1 179 105	1 129 544	1 087 902	977 065	843 929	754 025	740 000	700 000
Résultat exceptionnel (E)	330 841	611 272	719 339	427 714	390 008	521 256	158 719	93 693
Épargne brute (G=C-D+E)	4 515 470	2 988 679	1 056 554	2 101 879	2 481 671	3 730 117	3 404 176	4 153 346
Capital de la dette (I)	5 403 230	5 107 714	5 337 943	5 720 157	5 584 811	4 416 044	4 400 000	4 080 000
Épargne nette (J=G-I)	-887 760	-2 119 036	-4 281 389	-3 618 278	-3 103 140	-685 927	-995 824	73 346

Le remboursement des intérêts de la dette prend en compte le chap 66 et le remboursement du capital de la dette prend en compte le chap 16.

** les données 2015 sont hors retraitements des transferts à la Métropole



1.3 Des ratios réglementaires qui confirment le redressement financier de la commune en terme de désendettement.

N°	Libellé des ratios	2019	2020
1	Mesure du service rendu <i>Dépenses réelles de fonctionnement (1) / population*</i>	1 381 €	1 362 €
2	Poids de la fiscalité <i>Produit des impositions directes (2) / population</i>	680 €	689 €
3	Taille financière <i>Recettes réelles de fonctionnement (3) / population</i>	1 476 €	1 477 €
4	Effort et niveau d'équipement <i>Dépenses d'équipement brut (4) / population</i>	225 €	212 €
5	Niveau d'endettement <i>Encours dette (5) / population</i>	1 402 €	1 302 €
6	Dotation globale de fonctionnement <i>DGF (6) / population</i>	136 €	136 €
7	Poids du personnel (7) <i>Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement</i>	57,60%	58,08%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal <i>Produit des impositions directes Ville / potentiel fiscal (8)</i>	102,20%	102,00%
9	Mesure de l'épargne nette <i>Dépenses réelles de fonctionnement + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement</i>	101,87%	99,99%
10	Taux d'investissement <i>Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement</i>	15,23%	14,38%
11	Poids de la dette <i>Encours dette / recettes réelles de fonctionnement</i>	95,04%	88,14%

Les données des ratios 1 à 6 correspondent à un montant par habitant, soit 36 269 (population DGF 2019) pour 2020 et 36 073 (population DGF 2018) pour 2019 .

- (1) Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 6.
- (2) Les impositions directes correspondent au produit des 3 taxes votées par la ville (taxes d'habitation, foncière bâti et foncière non bâti).
- (3) Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 7 .
- (4) Les dépenses d'équipement brut intègrent les immobilisations incorporelles (compte 20), les immobilisations corporelles (compte 21), les immobilisations en cours (compte 23).
- (5) L'encours de la dette de la ville se définit comme la somme des emprunts que la commune doit rembourser aux banques au 1 janvier de l'année.
- (6) La dotation globale de fonctionnement (DGF) correspond à la recette du compte 741.
- (7) Les dépenses de personnel correspondent au chapitre 012 charges de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement.

2 DES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT dynamisées

Depuis 2011, les baisses successives des concours financiers sont l'effet de plusieurs réformes telles que la réforme de la taxe professionnelle en 2010 qui a modifié le mode de calcul des potentiels financiers, en 2014 la mise en place du prélèvement pour le redressement des comptes publics prévoyant une baisse des dotations de l'État sur la période 2014/2017 et depuis 2018, l'application de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 sur la maîtrise des dépenses mais aussi les mécanismes de péréquation au travers de l'écrêtement de la dotation forfaitaire de la DGF.

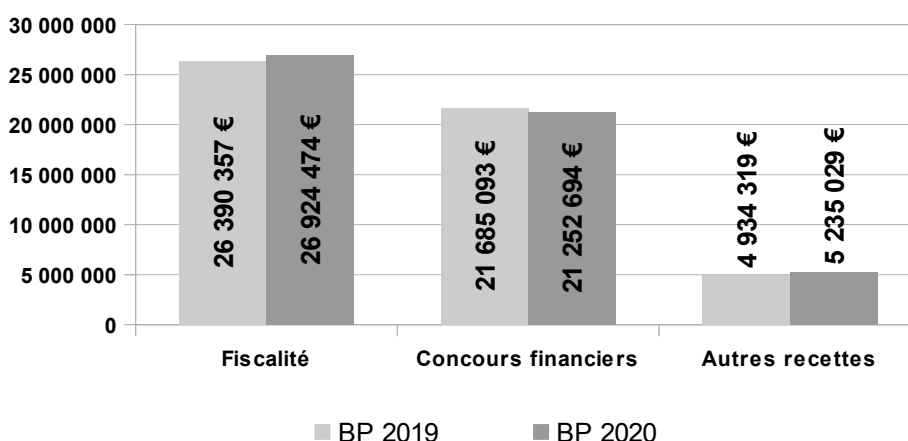
Les impacts de certaines dispositions de la loi de finances 2020 concernant l'évolution des dotations restent à préciser.

Les ressources de fonctionnement de la ville sont estimées avec une légère progression de 0,8% par rapport au budget 2019 soit en valeur absolue 402 428 €. Le détail des ressources de fonctionnement de la commune est présenté dans la suite du présent rapport.

Les ressources de fonctionnement en €	BP 2019	BP 2020	BP 20 / BP 19
Fiscalité	26 390 357	26 924 474	2,0%
Concours financiers	21 685 093	21 252 694	-2,0%
Subventions	1 427 019	1 608 594	12,7%
Recettes courantes	3 357 300	3 476 435	3,5%
Atténuations de charges	150 000	150 000	0,0%
Total des ressources de fonctionnement*	53 009 769	53 412 197	0,8%
<i>Dette récupérable Métropole</i>	<i>111 719</i>	<i>93 693</i>	<i>-16,1%</i>
<i>Produits exceptionnels</i>	<i>107 000</i>	<i>60 000</i>	<i>-43,9%</i>

***Les ressources de fonctionnement sont calculées hors produits exceptionnels et remboursement dette récupérable.**

Comparatif 2019 / 2020 des ressources de fonctionnement



2.1 La fiscalité

L'essentiel de la fiscalité concerne la fiscalité directe avec 24 978 974 € de prévision du produit fiscal attendu en 2020 et 1 945 500 € au titre de la prévision de la fiscalité indirecte.

2.1.1 Une fiscalité directe stimulée grâce au développement économique et urbain.

La réforme de la fiscalité locale se précise à l'horizon 2021 avec **la suppression de la Taxe d'Habitation (TH)** pour les résidences principales et la compensation de cette ressource pour les communes et intercommunalités par le transfert de la part départementale de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB).

Pour 2020, le gouvernement poursuit sa politique de dégrèvement de la taxe d'habitation pour les résidences principales, appliquée désormais à 100 % des foyers en fonction d'un niveau fiscal de référence, après une montée en charge progressive de 30% en 2018 et 65% en 2019. L'État prend en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur des impositions 2017. Il y aura une stricte neutralité budgétaire, le mécanisme de dégrèvement amorcé en 2018 arrivant à son terme et étant sans impact sur la ressource fiscale votée par la commune. C'est l'État qui prend en charge auprès du contribuable la réduction de cotisation de taxe d'habitation au regard du dégrèvement appliqué.

La ville d'Échirolles, pour ne pas rajouter une pression fiscale supplémentaire, n'a modifié ni sa politique d'abattement ni ses taux de taxe d'habitation.

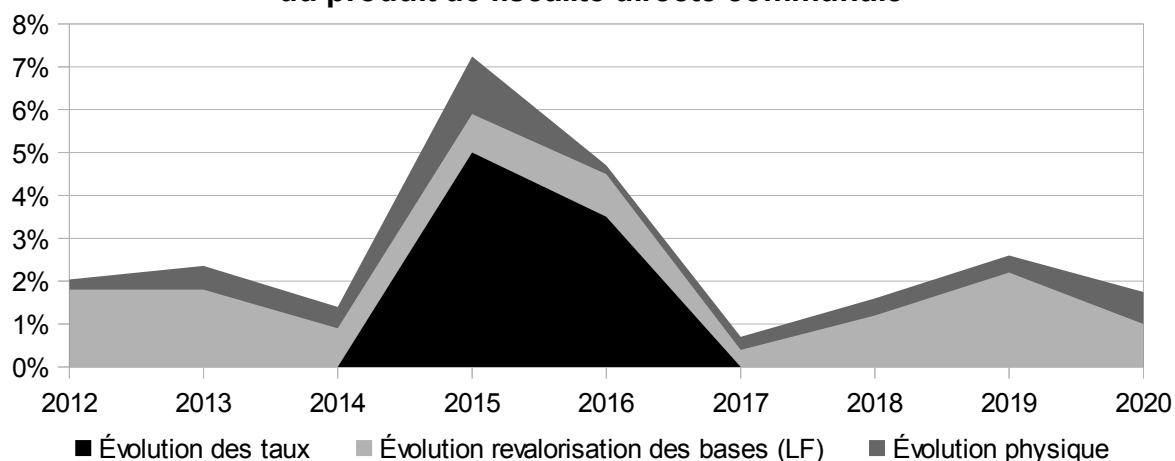
Pour information, le projet de loi de finances 2020 prévoit un prélèvement sur la fiscalité 2020 pour les communes ayant augmenté leur taux de taxe d'habitation entre 2017 et 2019.

L'analyse rétrospective de la fiscalité de 2013 à 2020 montre une évolution modérée des bases. Le produit de la fiscalité directe locale de la commune est estimé avec une évolution pour 2020 de 1,38%. Cette évolution tient compte d'une prévision de la revalorisation des bases (loi de finances), d'une prévision de l'évolution physique des bases et **sans augmentation des taux de fiscalité pour 2020.**

En €	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019 Bases Réelles	BP 2020
Bases TH Taxe d'habitation	42 833 645	42 715 144	44 805 510	43 294 354	43 316 991	43 523 342	43 981 955	44 597 702
Bases FB – Foncier bâti	43 264 551	44 081 673	44 672 536	44 694 303	45 549 652	46 240 244	47 282 608	47 935 013
Bases Fnb – Foncier non bâti	25 023	22 842	29 369	24 363	23 147	23 613	36 178	36 576
Taux TH	10,77%	10,77%	11,31%	11,71%	11,71%	11,71%	11,71%	11,71%
Taux FB	37,86%	37,86%	39,75%	41,14%	41,14%	41,14%	41,14%	41,14%
Taux Fnb	90,87%	90,87%	95,41%	98,75%	98,75%	98,75%	98,75%	98,75%
Produit TH	4 613 184	4 600 421	5 067 503	5 069 769	5 072 419	5 098 280	5 150 287	5 222 391
Produit FB	16 379 959	16 689 321	17 757 333	18 387 236	18 740 036	19 023 407	19 452 065	19 720 464
Produit Fnb	22 738	20 757	28 021	24 058	22 858	23 318	35 726	36 119
Total du produit	21 015 881	21 310 499	22 852 857	23 481 064	23 835 313	24 145 006	24 638 078	24 978 974
Évolution du produit	2,36%	1,40%	7,24%	2,75%	1,51%	1,30%	2,04%	1,38%
Augmentation des taux de fiscalité	0,00%	0,00%	5,00%	3,50%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Rôles supplémentaires	24 306	25 364	28 533	116 412	30 040	32 560	0	0

Les hypothèses d'évolution des différents impôts sont présentés ci-dessous

Evolution 2012-2020 des composantes de la variation du produit de fiscalité directe communale



	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Évolution des taux	0,0%	0,0%	0,0%	5,0%	3,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Évolution revalorisation des bases (LF)	1,8%	1,8%	0,9%	0,9%	1,0%	0,4%	1,2%	2,2%	1,00%
Taxe habitation									0,9%
Foncier bâti – Ménage									1,1%
Évolution physique	0,2%	0,6%	0,5%	1,3%	0,2%	0,3%	0,4%	0,4%	0,75%
Locaux Ménages									0,5%
Locaux Economiques									1,0%

Les variations des bases d'imposition entre 2019 et la prévision 2020 s'expliquent comme suit :

Sur la taxe d'habitation (TH), nos bases passent de 43 981 955 € à 44 597 702 €. Le montant annoncé pour 2020 est estimé en fonction d'une revalorisation des bases (projet loi de finances) de +0,9% (2,2% en 2019) et d'une prévision sur l'évolution physique des bases de +0,5% (+0,4% en 2019).

Bases d'imposition	Bases réelles 2019	Revalorisation forfaitaire des bases – Projet loi de finances = +0,9%	Évolution physique +0,5%	Estimation des bases du BP 2020
Taxe habitation	43 981 955	395 838	219 910	44 597 702

Sur le foncier bâti et non bâti (FB et Fnb) , nos bases passent de 47 318 786 € à 47 971 589 €. Le montant annoncé pour 2020 est estimé en fonction d'une prévision de revalorisation des bases (projet loi de finances) de +1,1% (2,2% en 2019) et d'une prévision sur l'évolution physique des bases de +0,5% (+0,4% en 2019) pour les locaux d'habitation.

Pour les locaux économiques, une prévision de +1% est estimée sur la progression des bases. Il faut préciser que les bases des locaux commerciaux sont revalorisées par une augmentation des tarifs en fonction de l'évolution des loyers moyens déclarés.

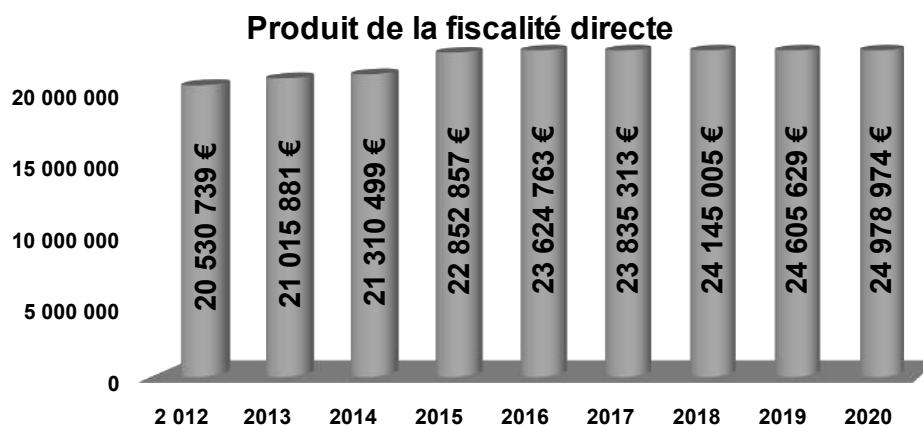
Bases d'imposition	Bases réelles 2019	Estimation de la revalorisation forfaitaire des bases – loi de finances = +1,1% uniquement sur locaux ménage et Fnb	Évolution physique +0,5% sur locaux ménages	Évolution des bases pour les locaux économiques +1%	Estimation des bases du BP 2020
Foncier économique	17 352 717	0	0	173 527	17 526 244
Foncier ménage	29 929 891	329 229	149 649	0	30 408 769
Foncier non bâti	36 178	398	0	0	36 576
Taxe Foncière	47 318 786	329 627	149 649	173 527	47 971 589

La prévision du produit de la fiscalité directe est estimé pour 2020 à 24 978 974 € en progression de 1,38% par rapport au produit 2019 sur les bases notifiées.

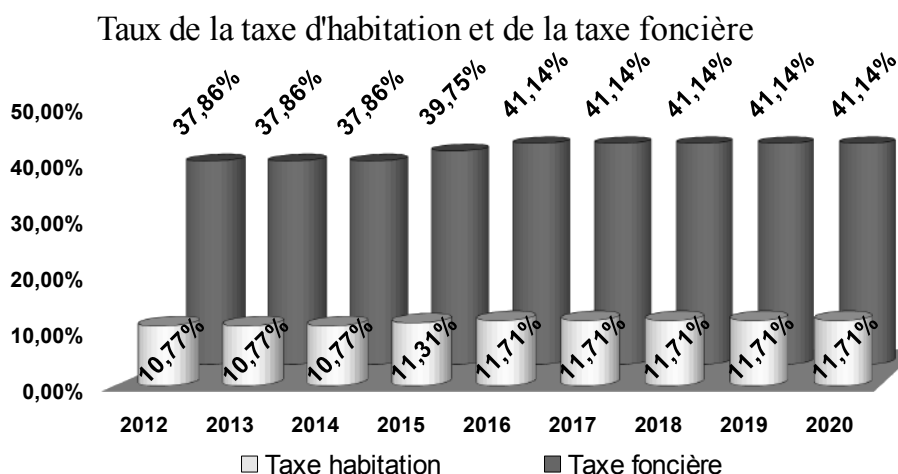
Les taux de fiscalité n'augmentent pas en 2020

Le produit de la fiscalité Directe en €	BP 2019	Notifié 2019 Bases réelles	BP 2020	BP 2020/ Notifié 2019
Taxe habitation	5 229 095	5 150 287	5 222 391	1,4%
<i>Foncier bâti – Economique</i>	<i>7 081 022</i>	<i>7 138 908</i>	<i>7 210 296</i>	<i>1,0%</i>
<i>Foncier bâti – Ménage</i>	<i>12 213 316</i>	<i>12 313 157</i>	<i>12 510 168</i>	<i>1,6%</i>
Foncier bâti	19 294 338	19 452 065	19 720 464	1,4%
Foncier non bâti	23 924	35 726	36 119	1,1%
Total du produit de la fiscalité directe	24 547 357	24 638 078	24 978 974	1,38%

Évolution du produit fiscal de 2012 à 2020



Les taux communaux de Taxe d'Habitation et de Taxe Foncière n'ont pas augmenté pas depuis 2017. L'évolution positive est due uniquement à la revalorisation des bases, aux nouvelles implantations économiques et aux nouveaux projets de logements.



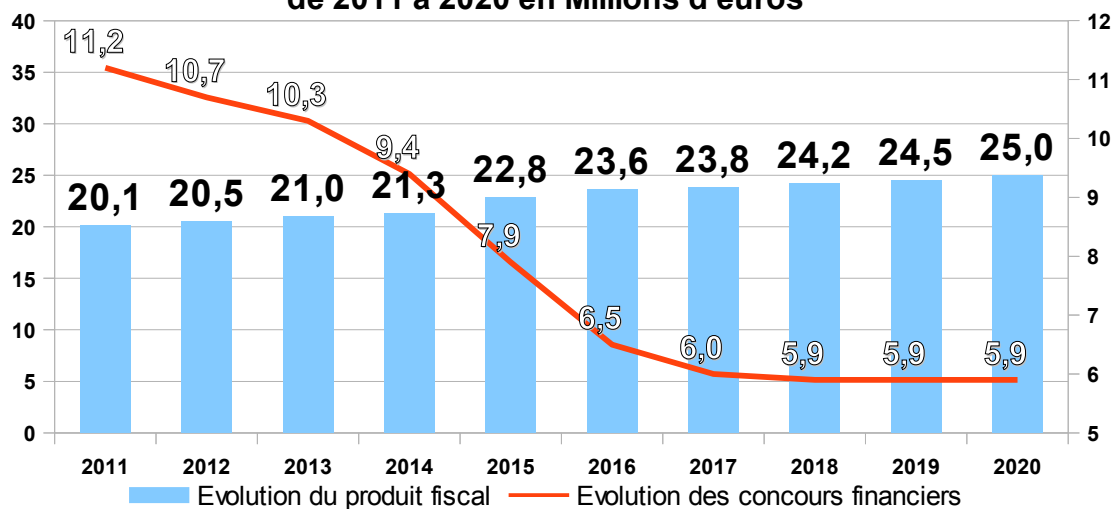
En 2019, la part du produit des impôts locaux dans les recettes réelles de fonctionnement représente 46,63% en progression de 1,13% par rapport à 2018 expliquée par une augmentation plus forte du produit fiscal que de l'ensemble des recettes. Preuve que la baisse des dotations de l'État fait plus peser sur l'activité et le contribuable local le financement de la collectivité.

Impôts locaux/ Recettes réelles de fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Echirolles	36,33%	36,41%	40,80%	44,89%	45,64%	45,82%	46,11%	46,63%
Strate 20-50000 habitants *	37,78%	38,55%	39,29%	39,10%	40,12%	42,89%		

* source Bercy colloc

Entre 2011 et 2020, le produit fiscal cumulé progresse de 4,9M€ alors que les concours financiers effectuent un repli de 5,3M€ sur la même période.

Comparatif de l'évolution du produit fiscal et des concours financiers de 2011 à 2020 en Millions d'euros



2.1.2 Une fiscalité indirecte en hausse.

La prévision sur le produit de la fiscalité indirecte attendu pour 2020 s'établit à 1 945 500 €, en progression de 5,6 % par rapport au BP 2019. La fiscalité indirecte se décompose comme suit :

- des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) reconduits en 2020 à hauteur du BP 2019 soit 750 000 € dans le cadre d'une estimation prudente du marché de l'immobilier.
- de la taxe finale sur la consommation d'électricité (TFCE) calée sur le budget 2019 soit à 535 000 € avec un taux de fiscalité inchangé pour 2020.
- de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), pour laquelle le produit est estimé à 590 000 € pour 2020 en fonction de l'effet cumulé sur le réalisé estimé de 2019 (541 K€) et sur l'augmentation des tarifs.
- des droits de place et des droits de stationnement estimés respectivement à 42 500 € et 28 000 € calés sur le Budgété 2019 (BP+DM).

La fiscalité indirecte en €	BP 2019	BP 2020	BP 20 / BP 19
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	750 000	750 000	0,0%
Taxe finale sur la consommation d'électricité (TFCE)	535 000	535 000	0,0%
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	495 000	590 000	19,2%
Droits de place + Droits de stationnement	63 000	70 500	11,9%
Total fiscalité indirecte	1 843 000	1 945 500	5,6%

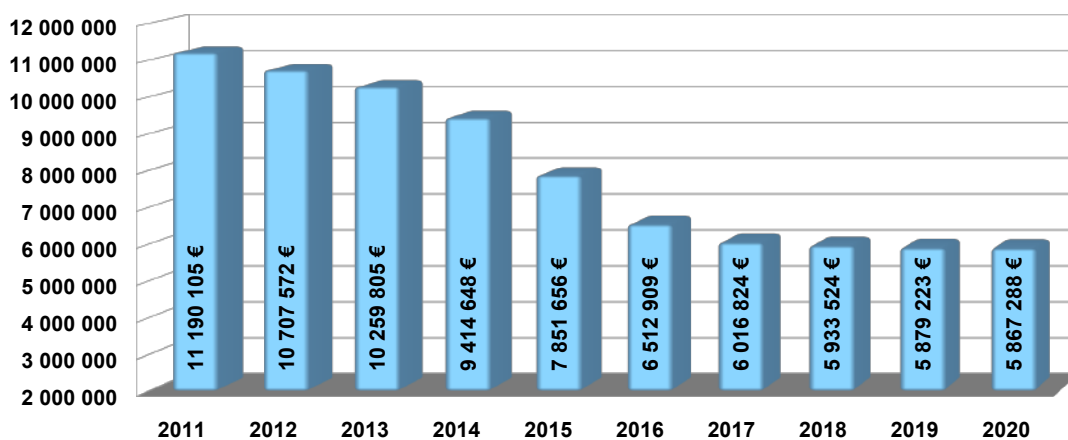
2.2 Des concours financiers de l'État et des collectivités stabilisés à un niveau historiquement faible.

Depuis 2011, les concours financiers diminuent mais la période 2014/2017 a été la plus significative pour la collectivité qui a subi une baisse brutale et très importante de ses dotations suite au désengagement de l'État pour réduire le déficit public. Globalement, la ville d'Échirolles a perdu 5,3 M€ sur la période 2011 / 2020.

Le tableau ci-dessous reprend les concours financiers versés par l'État dont principalement la dotation globale de fonctionnement avec la part dotation forfaitaire qui baisse chaque année en fonction du dispositif d'écrêtement et la part dotation de solidarité urbaine qui progresse en fonction des majorations (110M€ en 2018 et 90M€ en 2019 reconduit en 2020). Les dotations de compensations fiscales pour ce qui concerne le DCRTP et le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, variables d'ajustement de l'enveloppe normée, subissent chaque année un coefficient de minoration. Chaque dotation est commentée ci-après :

Concours financiers de l'État en €	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	2019 notifs	BP 2020
DGF- Dotation forfaitaire	6 422 676	6 313 685	6 201 836	5 717 424	4 505 714	3 314 249	2 629 084	2 438 987	2 276 330	2 096 330
DGF – Dotation solidarité urbaine	1 815 597	1 846 459	1 878 772	1 903 196	1 920 325	1 939 528	2 270 777	2 465 741	2 638 531	2 818 531
DNP - Garantie de sortie (part principale)	326 530	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dotation globale de fonctionnement	8 564 803	8 160 144	8 080 608	7 620 620	6 426 039	5 253 777	4 899 861	4 904 728	4 914 861	4 914 861
Compensation de sortie de la dotation nationale de péréquation		293 877	244 898	163 265	0	0	0	0	0	0
Dotations de compensations fiscales	1 299 650	1 189 466	1 083 031	949 749	880 806	823 283	768 284	749 853	774 011	774 027
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDTPP)	1 325 652	1 064 085	851 268	681 014	544 811	435 849	348 679	278 943	190 351	178 400
Total concours financiers de l'État	11 190 105	10 707 572	10 259 805	9 414 648	7 851 656	6 512 909	6 016 824	5 933 524	5 879 223	5 867 288
Variation	-1,8%	-4,3%	-4,2%	-8,2%	-16,6%	-17,1%	-7,6%	-1,4%	-0,9%	-0,2%

Evolution des concours financiers de l'Etat



2.2.1 Une dotation globale de fonctionnement (DGF) largement réduite

La DGF des communes comprend la dotation forfaitaire et les dotations de péréquation verticales (DSU, DSR et DNP). Le Projet de la loi de finances 2020 n'introduit pas de modification dans le calcul de la dotation forfaitaire. L'écrêtement est maintenu pour les communes dont le potentiel fiscal est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen.

Pour la dotation de solidarité urbaine, le projet de loi de finances 2020 prévoit le même abondement qu'en 2019 soit 90M€ pour la DSU.

Pour Échirolles, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est estimée en 2020 à 4 914 861 €. Cette prévision est calée sur la notification 2019 de la DGF et se décompose comme suit :

- **la dotation forfaitaire** : elle est estimée à 2 096 330 € en 2020 en baisse de -7,9% par rapport au montant notifié de 2019. Cette prévision est basée sur une population constante entre 2019 et 2020 et une prévision de l'écrêtement de la Commune de 180 000 € en fonction de l'écart du potentiel fiscal comparé à la moyenne nationale.

En €	CA 2019	Variation de la population	Écrêtement 1% RRF calculé sur Potentiel fiscal et la moyenne	BP 2020	Variation 19/20
Dotation forfaitaire	2 276 330	0	-180 000	2 096 330	-7,9%

- **la dotation de solidarité urbaine (DSU)** : elle est estimée à 2 818 531 € en 2020 en hausse de 6,8% par rapport au notifié 2019 soit +180 000 € en valeur absolue (+172 790 € en 2019). Cette prévision d'augmentation est l'effet d'une progression de l'enveloppe globale de DSU mais aussi en fonction du classement de la commune en 2019 plus favorable.

En €	CA 2019	Estimation de la majoration de la DSU	BP 2020	Variation 19/20
Dotation de solidarité urbaine	2 638 531	180 000	2 818 531	6,8%

Échirolles se trouve dans une situation paradoxale, d'une part, en raison de sa relative richesse fiscale, elle est soumise à l'écrêtement alors que, d'autre part, elle est éligible à la DSU.

Il faut rappeler les conditions d'éligibilité à la dotation de solidarité urbaine qui étaient défavorable pour la ville jusqu'en 2016 avec le critère « potentiel financier par habitant » à 45%. A partir de 2017, une nouvelle répartition des pondérations plus favorable a permis à la ville d'Échirolles de revenir dans les 250 premières communes éligibles.

Tableau des pondérations

	Jusqu'en 2016	Depuis 2017
Nombre d'allocataires APL	30%	30%
Nombre de logements sociaux	15%	15%
Potentiel financier par habitant	45%	30%
Revenu des habitants	10%	25%

D'ailleurs, en 2019 la ville se classe désormais au rang 186 (204 en 2018 et 201 en 2017) compte tenu d'une évolution défavorable des différentes composantes de l'indice synthétique qui classe les communes éligibles. Comparativement à la moyenne des communes de même strate, le potentiel financier d'Échirolles diminue, la part des logements sociaux et des allocataires CAF augmente et le revenu par habitant diminue.

Éléments Fiche DGF	2019	2018	2017
Potentiel financier/hab des communes de plus de 10 000hab	1 293	1 283	1 296
/ Potentiel financier/hab Echirolles	1 386	1 392	1 379
Nb logements sociaux	6 369	6 295	6 169
Nb total de logements Echirolles	15 651	15 758	15 650
Nb personnes couvertes par des allocations logement	12 333	12 030	11 843
Nb total de logements Echirolles	15 651	15 758	15 650
Revenu par habitant dans les communes de plus de 10 000hab	15 397	15 181	14 979
/ Revenu par habitant Echirolles	11 550	11 701	11 576
Indice synthétique	1,334	1,305	1,302
Rang – Classement DSU	186	204	201

- **Les autres dotations** sont estimées à 41 670 € (titres sécurisés pour 35 000 € et le recensement pour 6 670 €) sans variation par rapport à 2019.

Dotation globale de fonctionnement en €	BP 2019	Notifié 2019	BP 2020	BP 2020/ Notifié 2019
Dotation forfaitaire	2 297 987	2 276 330	2 096 330	-7,9%
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	2 625 741	2 638 531	2 818 531	6,8%
Total dotation globale de fonctionnement	4 923 728	4 914 861	4 914 861	0,0%
Les autres dotations	41 670		41 670	

La part de la DGF dans les recettes réelles de fonctionnement diminue tout en étant structurellement inférieure à la moyenne de la strate. Le ville d'Échirolles est donc moins aidée sur ce point que d'autres collectivités ce qui n'est que partiellement compensé par une DSU à l'avenir incertain.

Dotation globale de fonctionnement / Recettes réelles de fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Echirolles	14,21%	13,13%	11,34%	10,05%	9,37%	9,08%	9,25%	9,18%
Strate 20-50000 habitants *	18,37%	17,48%	15,87%	13,61%	12,94%	13,63%		

* source Bercy colloc

2.2.2 Des compensations fiscales stables

Les dotations de compensations fiscales correspondent à la part des concours financiers de l'État qui vient neutraliser les pertes de recettes des collectivités territoriales consécutives à des mesures d'exonération ou d'abattement prises par le législateur sur la taxe d'habitation, le foncier bâti et non bâti et la taxe professionnelle.

Hormis les compensations sur la taxe d'habitation et la compensation sur l'abattement de 30% de taxe foncière sur les locaux appartenant à des sociétés d'HLM ou à des SEM en quartiers prioritaires de la politique de la ville, les compensations fiscales sont considérées par l'État comme des variables d'ajustement de l'enveloppe normée.

A ce jour, les notifications sur les compensations fiscales ne sont pas disponibles. Pour 2020, les estimations sont reconduites à hauteur de 2019.

La compensation des exonérations de taxe d'habitation (TH) concerne les personnes de condition modeste. Ces allocations sont égales au produit des bases exonérées de 2019 par le taux de TH communal de 1991 (6,12%).

Compensation fiscale Taxe d'habitation

Bases exonérées	2019	2020
Exonération TH (N-1)	4 843 728	4 843 728
Exonération « Vieux parents » (N-1)	2 122 749	2 122 749
Taux de 1991	6,12%	6,12%
Produit encaissé	426 348	426 348

Les compensations sur le foncier bâti et non bâti de 2019, considérées par l'État comme des variables d'ajustement de l'enveloppe normée, poursuivent leur repli à hauteur du coefficient de minoration.

Pour le Foncier bâti sur les personnes de condition modeste, la compensation est égale au produit des bases exonérées de 2019 par le taux de FB communal de 1991 (25,59%) auquel s'applique un coefficient de minoration. Pour le Foncier bâti sur les exonérations de longue durée des logements sociaux, la compensation est égale au produit des bases exonérées de 2019 par le taux de FB communal de N-1 (41,14%) auquel s'applique un coefficient de minoration. Pour le Foncier non bâti, la compensation est égale au produit des bases exonérées de 2019 par le taux de Fnb communal de 2005 (86,4%) auquel s'applique un coefficient de minoration.

A ce jour, les notifications sur les compensations fiscales ne sont pas disponibles et pour 2020, les estimations de 2019 sont reconduites.

Compensation fiscale Foncier bâti et non bâti

	Bases exonérées	Taux	2019		
			Allocation avant minoration	Coefficient de minoration	Allocation après minoration
FB – Personnes de condition modeste	885 085	25,59%	226 493	6,9697%	15 786
FB – Exonération logements sociaux	1 704 004	41,14%	701 027	6,9697%	48 859
Fnb - Abattement 20% Terres agricoles	447	86,40%	386	70,0948%	270
Prévision du Produit à encaisser en 2019					64 915
	Bases exonérées	Taux	2020		
			Allocation avant minoration	Coefficient de minoration	Allocation après minoration
FB – Personnes de condition modeste	885 085	25,59%	226 493	6,9697%	15 786
FB – Exonération logements sociaux	1 704 004	41,14%	701 027	6,9697%	48 859
Fnb - Abattement 20% Terres agricoles	447	86,40%	386	70,0948%	270
Prévision du Produit à encaisser en 2020					64 915

La compensation relative à l'abattement de 30% sur les bases de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est égale au produit des bases exonérées de l'année par le taux voté l'année précédente, soit le taux de 2019, auquel s'applique un coefficient de minoration.

	2019				
	Bases exonérées	Taux	Allocation avant minoration	Coefficient de minoration	Allocation après minoration
FB – Abattement 30% Contrat de ville QPV	0	41,14%	0	39,9680%	282 377
FB – Abattement 30% Contrat de ville QPV	0	37,86%	0	26,3946%	387
Prévision du Produit à encaisser en 2019					282 764

	2020				
	Bases exonérées	Taux	Allocation avant minoration	Coefficient de minoration	Allocation après minoration
FB – Abattement 30% Contrat de ville QPV	0	41,14%	0	39,9680%	282 377
FB – Abattement 30% Contrat de ville QPV	0	37,86%	0	26,3946%	387
Prévision du Produit à encaisser en 2020					282 764

Globalement les compensations fiscales sont estimées pour 2020 au notifié 2019 soit 774 027 €.

Les compensations fiscales en €	BP 2019	BP 2019 (notifié)	BP 2020	BP 2020 / BP 2019 (notifié)
Taxe habitation	426 348	426 348	426 348	0,0%
Foncier bâti et non bâti	64 899	64 915	64 915	0,0%
Exonération de 30% des bases aux bailleurs sociaux dans les quartiers politique de la ville	282 764	282 764	282 764	0,0%
Total compensations fiscales	774 011	774 027	774 027	0,0%

2.2.3 Réforme de la taxe professionnelle et du FDPTP

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP) sont estimés pour 2020 à 490 124 € en baisse de 7,9% par rapport au notifié 2019. Ces baisses correspondent à la mise en application de la loi de finances 2017 sur l'élargissement de l'assiette des variables d'ajustement de l'enveloppe normée.

Pour 2020, le projet de loi de finances ne prévoit pas d'écurement sur le FDPTP.

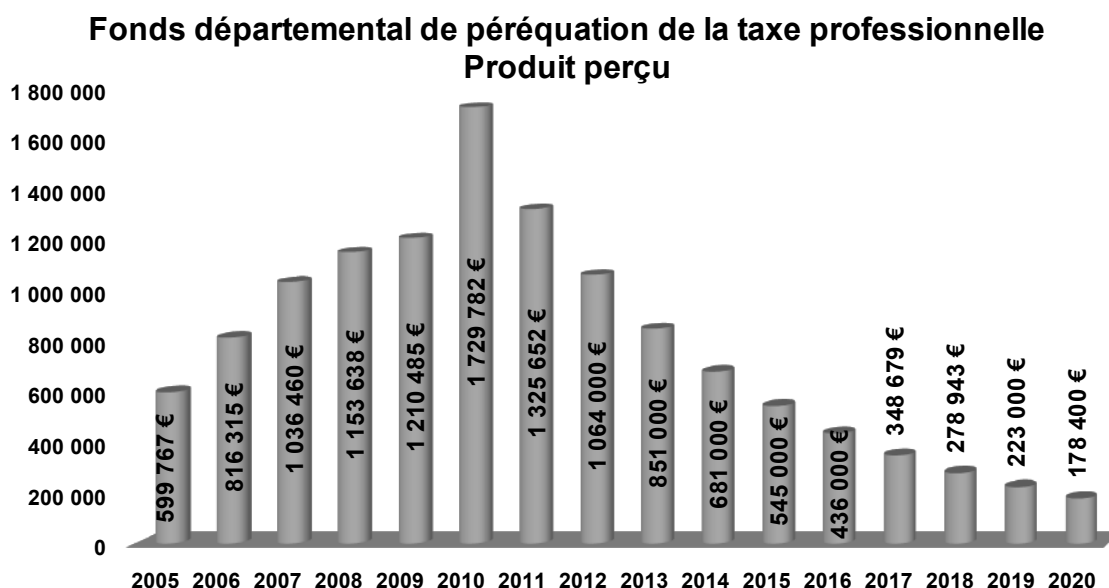
- **Un fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) toujours en baisse.**

Il est alimenté jusqu'en 2010 par une part de taxe professionnelle et est réparti par le Département. Puis, suite à la réforme de la taxe professionnelle, le FDPTP est alimenté par une dotation de l'État et reste réparti par le Département. En 2012, la répartition intègre un nouvel indicateur de richesse (potentiel fiscal) très défavorable à Échirolles. La commune sort du dispositif par une diminution lissée de -20% chaque année.

Pour 2020, le FDPTP pour Échirolles correspond à 80% de l'année N-1 notifié soit 178 400 €.

Dotations issues de la réforme de la taxe professionnelle en €	BP 2019	Notifié 2019	Variation de l'enveloppe de l'État vers département	-20% calcul département vers commune
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle part « communes défavorisées »	190 351	223 000	0	178 400

Le Fonds départemental a constitué une ressource en progression constante depuis 2000, atteignant un pic à 1,73 M€ en 2010. Il ne cesse de décroître depuis 2011.



- **Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)**

Le versement FNGIR pour Échirolles a été minoré de 263€ pour s'élever à 244 901 € en 2019. L'article 83 de la loi de finances rectificative pour 2016 (n°2016-1918) du 29 décembre 2016 a introduit une procédure exceptionnelle de révision des montants de prélèvement du FNGIR. La réduction des prélèvements des collectivités éligibles à ce dispositif a été neutralisée par une diminution d'égale montant répartie sur l'ensemble des versements GIR au profit du bloc communal. Ainsi, les versements GIR ont été minorés d'un coefficient égal à 0,99892626. Pour 2020, la prévision est calée sur le notifié 2019.

- **la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP)**

En 2019, l'article 77 de la loi de finances n°2018-1317 du 28 décembre 2018 pour 2019 a introduit une nouvelle minoration de la DCRTP applicable aux blocs communal, départemental et régional, répartie au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement issues des comptes de gestion 2017. Cette minoration très défavorable à Échirolles a provoqué une baisse de cette dotation de 32 087 € en 2019.

Pour 2020, la DCRTP est estimée à 66 823 €, le projet de loi de finances 2020 prévoit un écrêtement de cette dotation.

Dotations issues de la réforme de la taxe professionnelle en €	BP 2019	Notifié 2019	BP 2020	BP20 /Notifié19
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle part « communes défavorisées »	190 351	223 000	178 400	-20,0%
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	245 164	244 901	244 901	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	128 910	96 823	66 823	-31,0%
Total dotations	564 425	564 724	490 124	-13,2%

2.2.4 Des dotations de la Métropole en baisse pour garantir la neutralité des transferts de compétences

Les dotations de la Métropole sont : l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC).

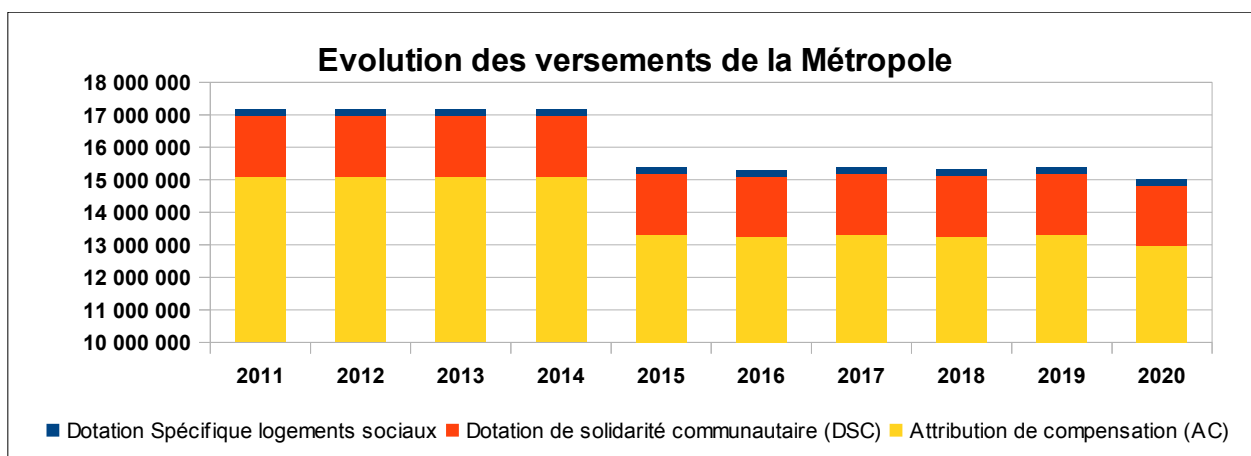
L'attribution de compensation a fait l'objet, entre 2015 et 2016, de réajustements compte tenu des transferts de compétences à la Métropole principalement sur la voirie, le développement économique et les frais financiers des emprunts transférés. Son montant est passé de 15 106 000 € à 13 245 471 €. Fin 2017, après les CLECT du 2 mai 2017 et du 15 novembre 2017 notre attribution de compensation s'élevait à 13 266 510 €. Fin 2018, suite à la CLECT du 2 octobre 2018 qui a validé la régularisation à la baisse du nombre d'arbres d'alignements, notre attribution de compensation était égale à 13 329 150 €.

Fin 2019, après la CLECT du 26 juin 2019 qui a validé principalement le transfert de la compétence insertion mais aussi des corrections sur les redevances d'occupation du domaine public, notre attribution de compensation s'élève à **12 979 903 €**.

Attribution de compensation Au 1 janvier 2019	Transfert de la compétence insertion	Correction sur les RODP	Numérisation des bibliothèques	Attribution de compensation Au 1 janvier 2020
13 329 150	-254 291	-88 046	-6 910	12 979 903

Par ailleurs, depuis 2017, une attribution de compensation d'investissement a été constituée et intègre le transfert à la Métropole de la partie investissement des ouvrages d'art pour 87 086 €, le transfert de la contribution au SYMBHI pour 120 769 € et en 2019 la partie investissement du transfert de la compétence insertion pour 2 580 €. L'attribution de compensation d'investissement s'élève à 210 435 €.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) reste figée en 2020 à 2 052 109 € en l'absence de réflexion aboutie sur la question du pacte fiscal et financier entre les Communes et la Métropole. La DSC se décompose en deux parties : 1 852 802 € de dotation de solidarité communautaire et 199 307 € de dotation spécifique « logements sociaux ».



2.3 Des subventions et participations en hausse grâce à une veille active et la participation à de nouveaux dispositifs.

Pour 2020, les subventions de fonctionnement à recevoir sont estimées à 1 608 594 € en progression de 12,7% par rapport au BP 2019 (1 427 019 €) soit en valeur absolue +181 575 €. Cette progression s'explique principalement par des financements supplémentaires sur la politique de la ville et sur de nouveaux dispositifs tels que le plan numérique, la cité éducative.

Les subventions en faveur de la politique éducative sont évaluées à 986 192 € avec : le contrat jeunesse pour 613 122 € de la CAF sur principalement les Accueils loisirs sans hébergement ; la participation de l'État de 190 000 € pour les rythmes scolaires et 155 000 € de bonification liée au classement DSU ; le financement de la politique de la ville sur plan Numérique pour 12 800 € et les participations liées à la réussite éducative pour 15 270 €.

Les subventions en faveur de la politique jeunesse représentent 121 300 € dont les financements liés aux actions de prévention pour 42 000 €, le dispositif Ville Vie Vacances pour 24 000 €, le financement d'un poste adulte relais pour 19 100 €, le dispositif Mobilisation plan été pour 15 000 €.

Les subventions en faveur de la politique de la ville s'élèvent à 113 900 € dont les financements sur l'agence du quotidien pour 71 600 € (OPAC, SDH, Métro) et un poste d'adulte relais ainsi que les financements de la Métro sur la maison de l'égalité femmes / hommes pour 24 800 €.

Les subventions en faveur de la politique culturelle s'élèvent à 102 300 € dont : 43 300 € de financement de la DRAC et 41 500 € du département en soutien à diverses actions de promotion des pratiques artistiques, de la lecture et de l'écrit puis 17 500 € financés par la dotation politique de la ville sur les ateliers culturels du périscolaires.

Les subventions en faveur de la politique sportive s'élèvent à 66 500 € et concernent le financement par l'État de l'action « Toutes en Sables » ou le financement des ateliers culturels et sportifs par la dotation politique de la Ville.

Le financement, par l'État, des postes sur le dispositif Cité Éducative pour 31 800 €.

Le versement, par l'État, sur les contrats aidés est estimé à 97 405 € avec : 69 200 € sur les Emplois Avenir et 28 205 € sur les autres contrats aidés.

Les autres recettes concernent :

- le fonds de compensation de la TVA lié aux dépenses N-2 de 21 800 €,
- la participation de la Métro liée au remboursement du salaire de la chargée de mission du programme national de renouvellement urbain Villeneuve de 47 500 €,
- une participation de 1 897 € sur la concertation du NPNRU Villeneuve,
- la participation de l'État aux prochaines élections 2020 de 18 000 €,

2.4 Des recettes courantes en hausse de 3,5 %

Les recettes courantes sont estimées à 3 476 435 € en augmentation de 3,5% par rapport au budget 2019 soit en valeur absolue +119 135 €.

Elles se décomposent en recettes d'exploitation des services et en produits de gestion.

Les recettes d'exploitation des services et de différentes redevances pour 2 633 455 € (2 457 800 € en 2019) sont en progression de +7,1%. Cette évolution est expliquée par les mises à disposition de personnel à OSE et AS Surieux pour 80 000 € et par la mise en place des conventions de gestion avec le SMTC sur l'entretien du mobilier urbain implanté dans les stations Trams et bus pour 123 985 €.

La répartition des recettes d'exploitation des services est la suivante :

- les produits des services comme la restauration municipale sont estimés à 1 265 800 €, les entrées piscine à 215 000 €, les accueils périscolaires à 148 000 €, la mise à disposition des équipements sportifs à 92 000 €, les inscriptions à la salle Vital à 75 000 € et des recettes diverses sur les activités sportives à 29 000 €, de la jeunesse à 21 000 € et de la culture à 12 000 €,
- les différentes redevances comme les concessions cimetières, les terrasses, les locations, ... sont estimées à 179 085 € dont 123 985 € sur les conventions de gestion avec le SMTC sur l'entretien des mobiliers urbains implantés dans les stations trams et bus,
- les remboursements sur l'entretien des arbres d'alignement et des feux tricolores, en fonction des conventions de la Métropole, sont estimés à 23 800 €,
- les remboursements des mises à disposition de personnel (CCAS, Sirlysag, OSE, Evade,...) sont estimés à 326 000 € et les remboursements de frais à 246 770 € dont le loyer EHPAD Champ Fleuri de 158 000 €.

Les autres produits de gestion sont estimés à 842 980 €, (899 500 € en 2019) soit une baisse de 6,3% et concernent les loyers perçus par la ville dont principalement le terrain Carrefour, le restaurant Mac Donald, ... et les locations de salles.

Cette baisse de recettes est expliquée par la fin du remboursement du loyer effectué par la Trésorerie d'Échirolles, celle-ci reprenant à sa charge directement le contrat de bail. Par ailleurs, suite au transfert de la compétence insertion à la Métropole le loyer de la Mission locale ne figure plus dans les remboursements du budget 2020.

Les recettes courantes en €	BP 2019	BP 2020	BP 20 / BP 19
Produits des services et du domaine	2 457 800	2 633 455	7,1%
Autres produits de gestion (loyers...)	899 500	842 980	-6,3%
Total recettes courantes	3 357 300	3 476 435	3,5%

2.5 Les atténuations de charges

Elles correspondent principalement au remboursement des indemnités journalières par la caisse primaire d'assurance maladie. Ce montant difficilement estimable est ajusté chaque année en fonction du réalisé de l'année N-1. La prévision 2020 est estimée à 150 000 € comme en 2019.

en €	BP 2019	BP 2020	BP 20 / BP 19
Les atténuations de charges	150 000	150 000	0,0%

2.6 Dette récupérable sur les intérêts de l'emprunt à la Métropole

L'année 2015 a été la première année de remboursement par la Métropole de l'annuité calculée sur l'emprunt transférable au titre du financement des dépenses d'investissement de voirie.

Pour Échirolles, le capital restant dû initial pris en compte est de 9 903 028 euros sous la forme d'une dette récupérable calculée au taux de 2% sur 15 ans en annuités constantes. Au 1er janvier 2020, le capital s'élève à 4 684 670 €.

Ce dispositif de dette récupérable permet à la commune d'accélérer son désendettement et d'améliorer ainsi ses ratios financiers. Elle permet également de desserrer la contrainte budgétaire de la commune en

augmentant le niveau de ses recettes propres de la section d'investissement.

La Métropole va rembourser à la commune en 2020 la part intérêt de 93 693 euros en section de fonctionnement et la part capital de 827 203 euros en section d'investissement.

EXERCICE	CAPITAL RESTANT DU DEBUT DE PERIODE	CAPITAL	INTERET	ANNUITE	CAPITAL RESTANT DU FIN DE PERIODE
2015	9 903 028	1 183 284	198 061	1 381 345	8 719 744
2016	8 719 744	1 114 860	174 395	1 289 255	7 604 884
2017	7 604 884	1 045 068	152 098	1 197 166	6 559 816
2018	6 559 816	973 879	131 196	1 105 075	5 585 937
2019	5 585 937	901 267	111 719	1 012 986	4 684 670
2020	4 684 670	827 203	93 693	920 896	3 857 467
2021	3 857 467	751 658	77 149	828 807	3 105 809
2022	3 105 809	674 601	62 116	736 717	2 431 208
2023	2 431 208	596 003	48 624	644 627	1 835 205
2024	1 835 205	515 834	36 704	552 538	1 319 371
2025	1 319 371	434 061	26 387	460 448	885 310
2026	885 310	350 652	17 706	368 358	534 658
2027	534 658	265 576	10 693	276 269	269 082
2028	269 082	178 798	5 382	184 180	90 284
2029	90 284	90 284	1 806	92 090	0
TOTAL		9 903 028	1 147 729	11 050 757	

3 DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des charges de gestion 2019 / 2020 à périmètre constant en prenant en compte les transferts de crédits. Chaque chapitre est expliqué par la suite dans le document.

Globalement les charges de gestion respectent la stratégie financière de la majorité municipale tout en préservant le cœur des politiques publiques municipales au service des habitants échirollois. Cet ajustement des dépenses de gestion est le résultat du travail de redéfinition et de maîtrise des moyens, des actions et des dispositifs mis en œuvre par la ville pour maintenir un service public de qualité.

Les charges de gestion s'élèvent à 48 652 544 €. Comparées à 2019, elles baissent de 0,76% par rapport au budget primitif 2019 soit -371 768 € en valeur absolue. A périmètre constant, cette baisse est de 0,46% soit en valeur absolue -319 343 €.

Elles se répartissent comme suit : 8 759 515 € pour les dépenses courantes des services, 28 700 000 € pour les dépenses de personnel, 11 193 029 € pour les dépenses de transfert.

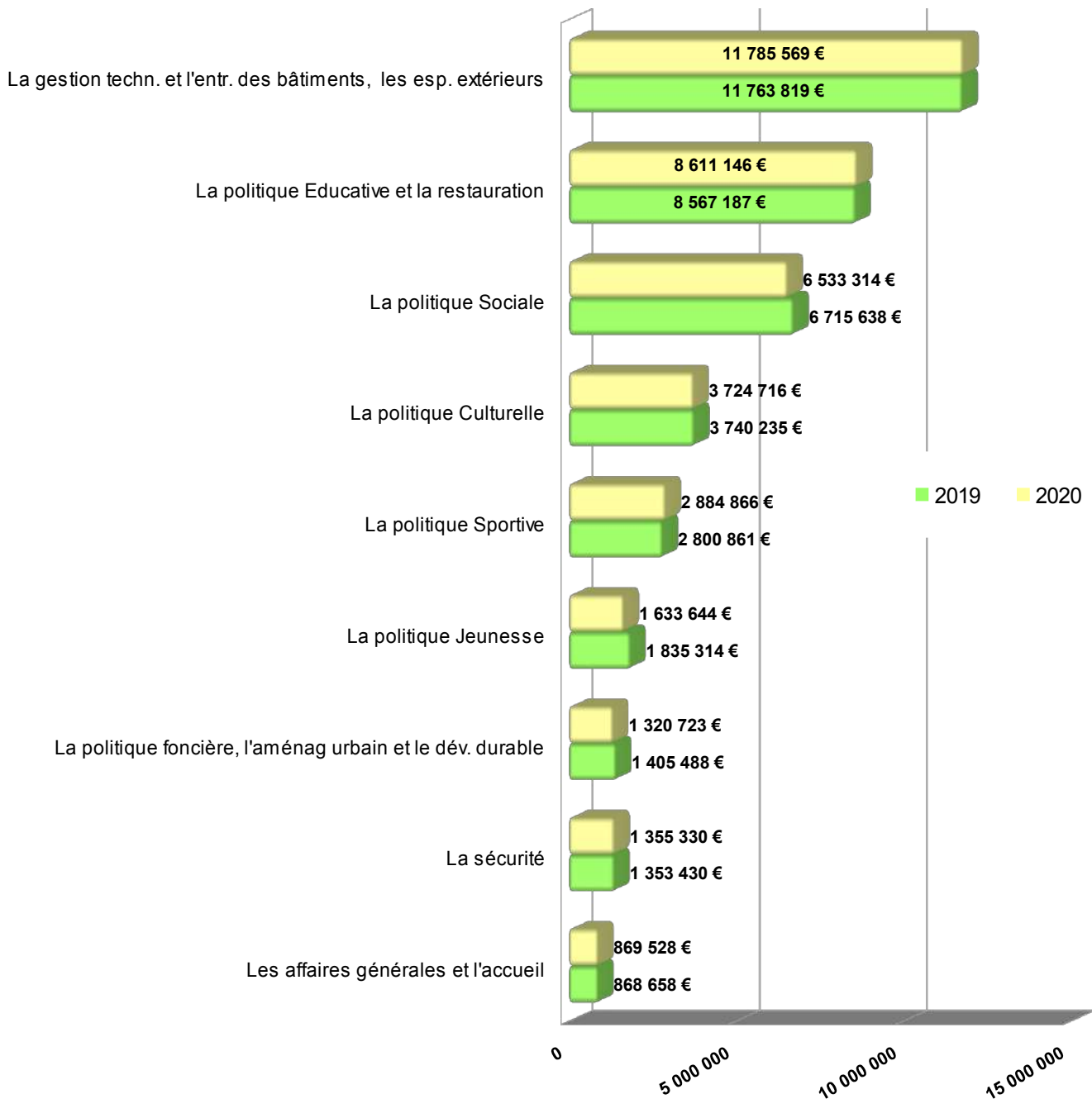
En Euros	BP 2019	BP 2020	BP 20 / BP 19
Dépenses courantes hors fluides	5 856 256	5 865 515	0,16%
Fluides	2 143 900	2 135 000	-0,42%
Démoustication	22 000	0	
Contrat de délégation de service public (DSP) Accueils périscolaires – Evade	0	759 000	
Chap 011 – Charges courantes	8 022 156	8 759 515	9,19%
Chap 012 – Charges de personnel	28 700 000	28 700 000	0,00%
Dépenses de transfert à périmètre constant	11 310 731	11 091 029	-1,94%
Transfert Insertion – Métropole	197 425	0	
Part subvention – Accueils périscolaires – Evade	759 000	0	
Dissolution SIRSEE	35 000	0	
Démoustication	0	22 000	
Mise à disposition de personnel		80 000	
Chap 65 – Charges de transfert	12 302 156	11 193 029	-9,02%
TOTAL des charges de gestion à périmètre constant	48 010 887	47 791 544	-0,46%
TOTAL des charges de gestion	49 024 312	48 652 544	-0,76%

La répartition par politique publique des dépenses de fonctionnement prend en compte les charges courantes (chapitre 011), les charges de personnel (chapitre 012), et les charges de transfert (chapitre 65). Cette

répartition compare par politique publique le budget primitif 2020 au budget primitif 2019.

Les fonctions ressources ne sont pas représentées dans le graphique ci-dessous et correspondent principalement aux services ressources humaines, finances, direction générale, documentation / archives, informatique et téléphonie,.... Ces fonctions ressources représentent 9,2M€ en 2020.

Les dépenses courantes de la section de fonctionnement par politique publique de BP à BP



3.1 Les dépenses courantes des services

Les dépenses courantes de fonctionnement s'élèvent à 8 759 515 € en hausse de 9,19% par rapport au Budget primitif 2019. Cette hausse est principalement expliquée par le transfert d'une partie de la subvention à Evade en contrat de délégation de service public (DSP) pour assurer la mission d'accueils périscolaires pour 759 000 €, rendu neutre par une baisse équivalente au chapitre subvention à Evade. Hormis cet ajustement conforme au règlement de la comptabilité publique, les dépenses courantes 2020 restent stables. Le travail de maîtrise des dépenses engagé depuis quelques années a permis de stabiliser les dépenses courantes en 2020. Cependant, le poste fluide reste sous tension en fonction de l'instabilité du prix des matières premières et/ou de la fiscalité appliquée par l'État et surtout de la Météo concernant les dépenses de chauffage. Toutefois, les modes de gestion et les améliorations thermiques des nouvelles constructions devraient permettre de garder une maîtrise de l'enveloppe pour 2020.

En Euros	BP 2019	BP 2020	BP 20 / BP 19
Dépenses courantes hors fluides	5 856 256	5 865 515	0,16%
Fluides	2 143 900	2 135 000	-0,42%
Charges courantes hors ajustements comptables	8 000 156	8 000 515	0,00%
Démoustication	22 000	0	
Contrat DSP – Accueils périscolaires – Evade	0	759 000	
Charges courantes	8 022 156	8 759 515	9,19%

La progression significative du ratio est due à l'intégration dans les dépenses courantes du contrat de délégation attribué à Évade. A périmètre constant, ce ratio serait de 16,19%.

Dépenses courantes / Dépenses réelles de fonctionnement en %	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Echirolles	17,42%	16,25%	15,99%	15,72%	16,05%	16,15%	16,10%	17,73%
Strate 20-50000 habitants *	21,95%	21,46%	20,71%	19,67%	19,76%	22,14%		

* source Bercy colloc

3.2 Des dépenses de personnel complètement stabilisées depuis 2017

Pour 2020, les charges de personnel sont stabilisées à **28 700 000 €**. Cette prévision budgétaire intègre les variations de plusieurs composantes comme le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), les mesures statutaires des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) et l'impact éventuel de la mise en œuvre du RIFSEEP pour les cadres d'emploi de la filière technique (technicien, ingénieur). Cela souligne l'effort de la ville pour absorber ces éléments tout en maintenant un service public de qualité.

Une attention particulière sera portée à l'amélioration des conditions et des outils de travail à l'ensemble des personnels avec des investissements de matériel pour l'entretien des locaux, des mobiliers ergonomiques et des renouvellements de véhicules du parc automobile qui complètent l'action de fonds de la Direction des Ressources Humaines en terme de d'Hygiène et de Sécurité, de Risque Psycho-Sociaux, d'accompagnement à la mobilité...

Les principales variations prises en compte dans le BP 2020 :

Le GVT : l'impact du Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) est estimé à 279 262 €.

Le PPCR : les mesures statutaires prévues représentent un coût supplémentaire estimé à 22 379 €.

Le RIFSEEP : les décrets concernant la mise en œuvre du RIFSEEP pour les cadres d'emploi de la filière technique non concernés à ce jour sont annoncés (technicien, ingénieur). Le coût éventuel pour la collectivité représente 13 500 €.

Les mesures de réorganisation : Elles concernent les effets en années pleines de mesures prises en 2019 auxquelles se rajoutent celles de 2020. Les propositions d'adaptation d'activités des services sont à l'origine de cette économie. Les efforts de réorganisation des services représentent une économie de 235 092 €.

Les enveloppes de remplacements et de renforts sont prévues à la hausse sur certains secteurs en 2020 pour financer la fin des dispositifs d'emplois aidés (PEC). Les Heures supplémentaires sont en légère augmentation pour intégrer l'échéance électorale 2020.

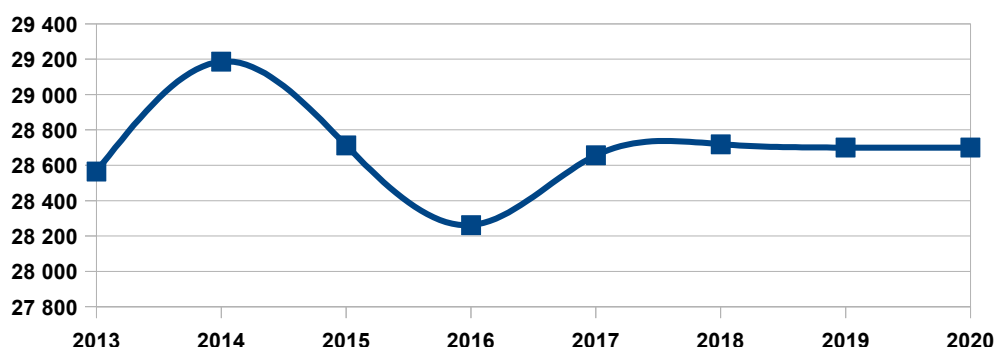
Dépenses de personnel (012)								
2019		Variations à prendre en compte pour 2020					2020	
BP	CA Provisoire	Effet GVT	Effet PPCR	Effet RIFSEEP	Enveloppe rempl. et renforts	Mesures d'économies	BP	
28 700 000	28 575 845	279 262	22 379	13 500	44 106	-235 092	28 700 000	
Evol CA estimatif 19 / BP 20		% / CA estimatif 2019					Evol BP20 / CA est 19	Evol BP20 / CA est 20
-0,43%		0,98%	0,08%	0,05%	0,15%	-0,82%	0,43%	0,00%

Évolution des dépenses de personnel depuis 2013 de CA à CA jusqu'en 2018 puis de BP et BP.

En K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses de personnel	28 565	29 186	28 712	28 262	28 656	28 719	28 700	28 700
% d'évolution		2,94%	-1,62%	-1,57%	1,39%	0,22%	-0,07%	0,00%

Mesures Statutaires

Evolution des dépenses de personnel en K€



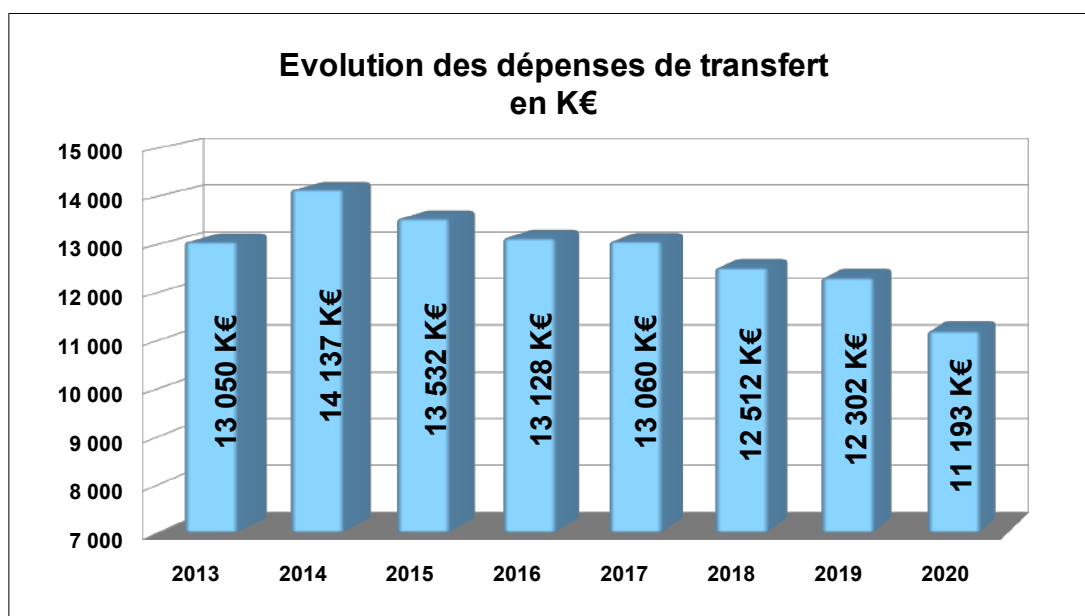
La répartition des effectifs et la durée du temps de travail sont stables, les effectifs sont composés de 56 % de femmes et de 44% d'hommes et la durée légale du travail pour les agents est de 1561 heures par an.

3.3 Un haut niveau de participation aux partenaires sportifs, culturels, associatifs

Les participations sont composées principalement des subventions et participations accordées par la ville aux structures privées et publiques (CCAS, RéPAC, EVADE et syndicats intercommunaux) et au tissu associatif de la ville.

L'évolution des dépenses de transfert depuis 2013 de CA à CA jusqu'en 2018 et de BP à BP pour 2019 et 2020 montre une forte baisse à partir de 2015. La diminution significative du ratio est due en 2020 au transfert d'une partie de la subvention à EVADE (759 000 €) vers les dépenses courantes suite au contrat de délégation de service public (DSP) pour assurer la mission d'accueils périscolaires ainsi qu'à la fin de la subvention à la MLSI.

En K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses de transfert	13 050	14 137	13 532	13 128	13 060	12 512	12 302	11 193
% d'évolution	-1,38%	8,33%	-4,28%	-2,99%	-0,52%	-4,20%	-1,68%	-9,01%



Pour 2020, les charges de transfert baissent de 9,0% soit une baisse de 1 109 127 € en valeur absolue. Cette variation est expliquée par la suite dans chaque rubrique des charges de transfert. A périmètre constant, les charges de transfert diminuent de 1,8%.

Les dépenses de transfert en €	BP 2019	BP 2020	BP 2020/ BP 2019
Subventions aux «opérateurs» (Ccas, Repac, Evade)	8 286 829	8 102 505	-2,2%
Evade – Transfert en charges courantes du contrat de DSP	759 000	0	
Transfert de l'Insertion à la Métropole - Subvention Mission Locale Sud Isère	197 945	0	
Subventions aux syndicats intercommunaux	1 539 223	1 524 323	-1,0%
Démoustication	0	22 000	
Dissolution SIRSEE	35 000	0	
Subventions au tissu associatif	1 059 764	1 060 530	0,1%
Relations internationales – Benin	17 500	300	
Sports – Mise à disposition personnel	0	80 000	
Autres dépenses de transfert	406 895	403 371	-0,9%
Total des charges de transfert	12 302 156	11 193 029	-9,0%
A périmètre constant	11 292 711	11 090 729	-1,8%

3.3.1 Les subventions aux « opérateurs » de la Ville

Elles concernent les versements aux organismes dans lesquels la Ville détient un pouvoir de décision prépondérant (CCAS, Répac) ou a pris un engagement contractuel dans le cadre des politiques publiques « déléguées » (Évade). En 2019, le transfert à la Métropole de la compétence Insertion a mis fin au versement de la subvention à la Mission Locale Sud Isère (MLSI) par la commune.

Pour 2020, les subventions aux opérateurs s'élèvent à 8 102 505 €, en baisse de 12,3% par rapport au budget 2019 soit en valeur absolue 1 141 269 €. Cette variation est expliquée principalement par une baisse de la subvention au CCAS en fonction de nouvelles recettes mobilisables sur la compétence petite enfance, le transfert d'une partie de la subvention à EVADE vers les charges courantes suite au contrat de DSP pour assurer la mission d'accueils périscolaires et au transfert de la compétence Insertion à la Métropole donc de la subvention à la Mission locale.

A périmètre constant, les subventions aux opérateurs baissent de 2,2% soit 184 324 € principalement sur la subvention au CCAS.

Subventions aux opérateurs en €	BP 2019	BP 2020	BP 2020/ BP 2019
CCAS	6 395 927	6 213 603	-2,9%
RéPac	513 600	511 600	-0,4%
Evade	1 377 302	1 377 302	0,0%
Evade – Transfert en charges courantes du contrat de DSP	759 000	0	-100,0%
MLSI – Transfert en 2019 à la Métropole	197 945	0	-100,0%
Total Subventions aux opérateurs	9 243 774	8 102 505	-12,3%
A périmètre constant	8 286 829	8 102 505	-2,2%

3.3.2 Les participations aux syndicats intercommunaux

Pour 2020, les participations aux syndicats intercommunaux s'élèvent à 1 574 223 € en diminution de 1,8% par rapport au budget 2019. Cette diminution est l'effet combiné de la fin de la participation au SIRSEE suite à sa dissolution et au transfert des crédits liés à la démoustication passant des charges courantes vers les charges de transfert. A périmètre constant, hors SIRSEE et démoustication, les participations baissent de 1% principalement sur l'École de Musique J Wiener – CRI.

Globalement, le travail de maîtrise des moyens a permis aux syndicats intercommunaux de maintenir ou baisser leur participation. Concernant la baisse de l'École de Musique de 14 900 €, elle est expliquée par le transfert d'une prestation à la direction culturelle pour 9 900 € et une baisse modérée du contingent de 5 000 €.

Les participations en €	BP 2019	BP 2020	BP 20 / BP 19
Ecole de musique J Wiener – CRI	776 900	762 000	-1,9%
Syndicat intercommunal pour la télématique et les prestations informatiques – SITPI- contingent	499 708	499 708	0,0%
Syndicat intercommunal pour la réalisation du lycée du sud de l'agglomération grenobloise – SIRLYSAG	59 000	59 000	0,0%
Les moulins de Villancourt	40 615	40 615	0,0%
Participation à l'EIRAD dans le cadre de la Démoustication	0	22 000	
Syndicat intercommunal pour la réalisation du stade de football – SIRSEE	35 000	0	
Participation à la ville de Pont de Claix sur la zone de Comboire (ex SIERZAC)	163 000	163 000	0,0%
Total participations	1 574 223	1 546 323	-1,8%
A périmètre constant hors Sirsee et Démoustication	1 539 223	1 524 323	-1,0%

3.3.3 Un fort soutien aux associations locales

Les subventions au tissu associatif s'élèvent à 1 140 830 € en progression de 5,9% par rapport au budget 2019. Cette progression est l'effet de la prise en compte des mises à disposition de personnel aux sports et de la fin de la convention sur la coopération avec le Bénin. A périmètre constant, les subventions au tissu associatif progressent de 0,1%. Les enveloppes de subventions aux associations des différents secteurs d'intervention publique ont été maintenues au niveau du BP 2019. A la fin du rapport de présentation, en annexe, le détail des subventions au tissu associatif.

Subventions au tissu associatif en €	BP 2019	BP 2020	BP 20 / BP 19
Vie associative et relations internationales	82 557	63 289	-23,3%
Environnement	4 350	6 525	50,0%
Comité social local	94 564	91 456	-3,3%
Commerce	870	870	0,0%
Culture	39 121	43 217	10,5%
Sports	560 000	560 000	0,0%
Sports – Mise à disposition de personnel	0	80 000	
Jeunesse	221 400	220 919	-0,2%
Éducation	65 402	65 554	0,2%
Habitat	9 000	9 000	0,0%
Total des subventions au tissu associatif	1 077 264	1 140 830	5,9%
A périmètre constant			
Hors MAD des sports et Relations internationales	1 059 764	1 060 530	0,1%

3.3.4 Les autres dépenses de transfert

Elles sont constituées principalement des indemnités et cotisations versées en faveur des membres du conseil municipal à hauteur de 362 500 € et restent stables par rapport au budget 2019. Les autres dépenses sont en baisse de 7,9% par rapport au budget 2019. Elles correspondent aux admissions en non valeur pour 17 000 €, aux classes d'intégrations scolaires pour 15 000 €, aux participations pour le dispositif ville vie vacances pour 5 266 € et à d'autres contributions diverses pour 3 605 €.

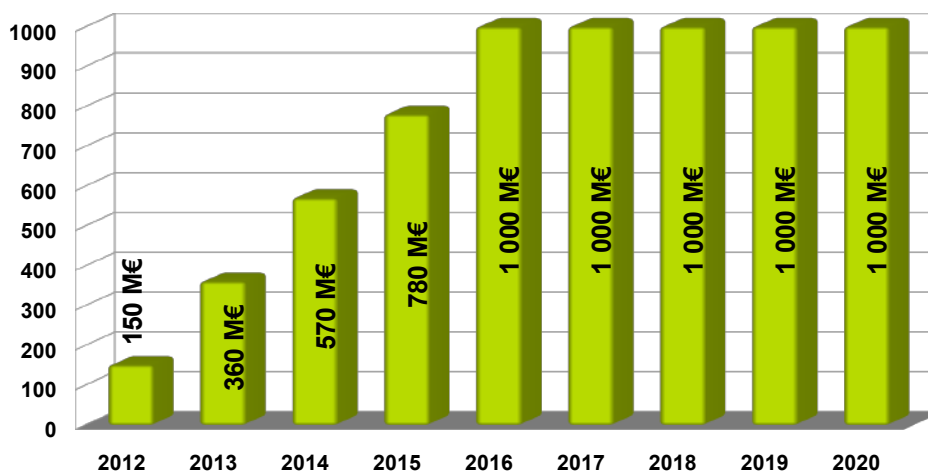
Les autres dépenses de transfert en €	BP 2019	BP 2020	BP 20 / BP 19
Indemnités élus	362 500	362 500	0,0%
Autres contributions	44 395	40 871	-7,9%
Total autres dépenses de transfert	406 895	403 371	-0,9%

3.4 Le FPIC

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

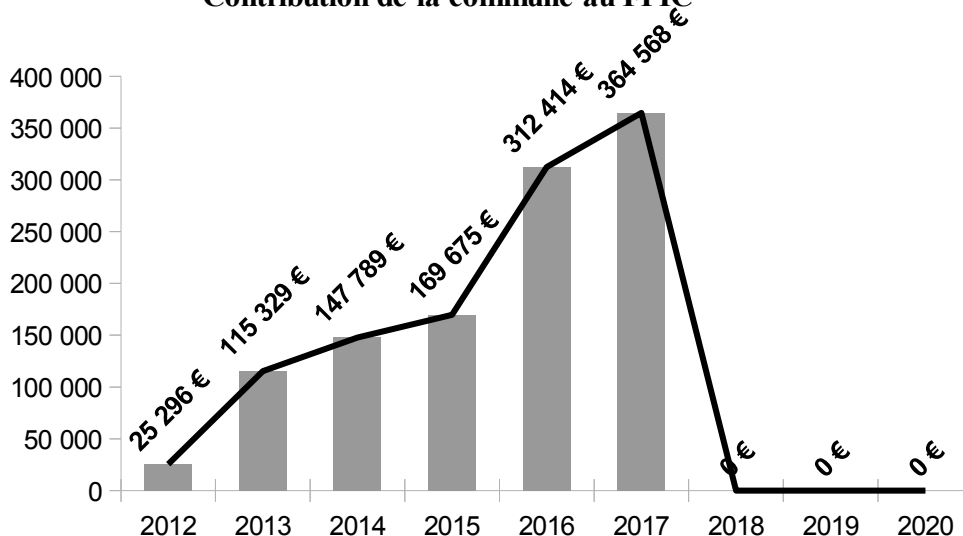
Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) assure une péréquation horizontale entre territoires (communes et intercommunalités). Le territoire de l'agglomération grenobloise est contributeur à ce fonds. Depuis 2016, le FPIC est figé à 1 milliard d'euros. L'enveloppe globale du FPIC 2020 ne connaît pas de modification.

**Péréquation horizontale - Evolution de l'enveloppe du FPIC
en Millions d'euros**



Seules les communes classées dans les 250 premières villes sont éligibles à la DSU et peuvent bénéficier de l'exonération de sa contribution au FPIC. Le calcul d'exonération prend en compte le rang DSU de l'année N- 1. En 2019, la ville d'Échirolles étant classée au rang 186 peut donc bénéficier de l'exonération de sa contribution au FPIC 2020 qui sera à la charge de la Métropole.

Contribution de la commune au FPIC



UN BUDGET D'INVESTISSEMENT AU SERVICE DE LA LUTTE
CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET
DUCADRE DE VIE

4.1 Les dépenses d'investissement

Pour 2020, le volume des investissements reste conséquent pour un environnement préservé et un meilleur cadre de vie.

Les dépenses réelles d'investissement 2020 se décomposent en deux parties :

1. Des dépenses financières pour 4 979 063 €.

- Elles sont affectées au remboursement du capital de la dette pour 4 080 000 €, à une ligne de dépenses imprévues de 830 000 € destinées à consigner le montant versé par la Métropole au titre du dispositif de la dette récupérable, à un remboursement de taxe d'aménagement perçu à tort de 39 263 € et à des participations aux capitaux d'Energ'Y Citoyennes, de l'ALEC et de SAGES pour 29 800 €.

2. Des dépenses d'équipement détaillées et expliquées ci-dessous pour 7 702 120 €

- **Les acquisitions pour 1 397 494 €** dont : 600 000 € pour le renouvellement du parc automobile à périmètre constant afin de se projeter sur l'objectif « 0 diesel » à l'horizon 2025, 139 079 € pour les matériels et mobiliers dédiés à l'entretien des locaux et aux espaces extérieurs, 387 065 € pour l'ensemble des matériels et mobiliers des autres services municipaux et 271 350 € pour le numérique (site internet, matériels informatiques dans les écoles, plan numérique, logiciels métiers et postes informatiques pour les moyens généraux).
- **L'entretien et la maintenance du patrimoine actuel pour 1 716 534 €** dont : 161 000 € sont consacrés aux études, 662 130 € sont dédiés aux mises aux normes dont l'AD'AP pour l'accessibilité et répondre à l'enjeu d'inclusion pour l'ensemble des personnes en situation d'handicaps, 355 700 € sont affectés aux travaux d'entretien de divers bâtiments administratifs, 470 500 € sont affectés aux espaces publics dont l'éclairage public, les aires de jeux, le mobilier urbain, la signalétique, les espaces verts, les réseaux et la GUP, 17 204 € sont affectés aux travaux dans les cimetières et 50 000 € sont dédiés à la Vidéo protection.
- **Les rénovations du patrimoine actuel pour 794 575 €** identifiés selon le schéma directeur immobilier concernent le plan sur la réfection des toitures pour 108 705 €, le plan façades et menuiseries extérieures pour 135 300 €, la poursuite du programme d'entretien du Stade Nautique pour 20 000 €, les autres travaux individualisés pour 138 570 €, des crédits affectés aux façades du centre de vacances Le Grand Travers pour 14 000 €, des travaux dans les groupes scolaires avec les rénovations des salles de classe pour 60 000 €. Afin d'appréhender la problématique du réchauffement climatique et la nécessaire adaptation à ce changement, des enveloppes d'études, d'acquisitions diverses et de travaux sont programmées pour 70 000 €. Diverses préconisations ont été formulées pour notamment lutter contre les îlots de chaleur pour 25 000 € (installations de stores bannes, de bornes fontaines, de moustiquaires), les travaux au Centre Technique avec principalement des aménagements à la Déchetterie pour 143 000 € et divers autres travaux pour 80 000 €.
- **Les subventions d'équipement versées, le foncier et les études urbaines pour 130 000 €.** Dans le cadre de la lutte contre l'épuisement des ressources énergétiques, la ville poursuit son engagement au dispositif métropolitain « Mur Mur 2 » en apportant son soutien financier (60 000 €) à des copropriétés qui réalisent des travaux destinés aux économies d'énergie. Par ailleurs, des crédits sont affectés aux études urbaines et au foncier pour 70 000 €.

- **Les opérations nouvelles pour 489 000 €,**
 Dans le cadre du volet environnemental de sa politique de développement durable, les priorités portées par la ville se traduisent par des besoins d'investissement nouveaux qui viennent compléter ceux énumérés en matière de renouvellement de la flotte automobile (mise en place accompagnée de la Zone Faible Émissions) et d'adaptation des bâtiments au changement climatique notamment. Dans le domaine des énergies renouvelables, la ville contribue au développement du photovoltaïque en installant des panneaux sur son territoire. Ainsi, 25 000 € sont affectés à la réalisation d'une étude pour une centrale photovoltaïque en couverture de la toiture du gymnase A Delaune rénovée en 2019 ; 125 000€ pour la réalisation, sur la toiture terrasse de l'hôtel de ville d'une centrale photovoltaïque à des fins d'autoconsommation avec vente du surplus.
 41 000 € sur les travaux de réaménagement de l'espace accueil public du service documentation, 8 000 € sur une étude et diagnostic technique à la bibliothèque Pablo Neruda, 120 000 € affectés à l'étude et au démarrage des travaux du terrain synthétique A Delaune, 50 000 € dédiés au Focus3 scénario Ouest, 60 000 € aux espaces publics dont 10 000 € en enfouissement de câbles aériens et 50 000 € en rénovation d'une conduite d'eau usée sur le domaine privé de la ville et 60 000 € de travaux de réinternalisation des containers des déchets communaux et suppression des logettes partagées sur l'espace public.
- **Le programme de renouvellement urbain – Village sud,** pour lequel les crédits inscrits en 2020 concernent uniquement la démolition de l'ex MJC Prévert pour 200 000 €.
- **Le programme de renouvellement urbain – Eco-quartier Villeneuve pour 1 434 414 €.**
 Les crédits inscrits concernent essentiellement les études et les premières phases de travaux de réhabilitation de l'école Jean Paul Marat pour 1 404 414 €, une étude de programmation pour 15 000 € et un projet participatif à Beaumarchais sur un aménagement anti scooter pour 15 000 €.
- **Les programmes d'aménagement urbain pour 1 329 668 €.** Les principaux projets inscrits dans le cadre du PAU sont : la démolition des locaux de l'ancienne annexe mairie ouest pour 200 000 €, le solde de l'achat de la coque pour l'opération Karting pour 247 668 € et l'inscription de crédits de maîtrise d'œuvre et des travaux d'aménagement respectivement pour 80 000 € et 200 000 €, les travaux d'aménagement sur l'opération Grange Sud pour 174 000 €, l'aménagement d'une aire de jeux dans le cadre de l'opération Navis 1 pour 41 000 €, une première enveloppe de 50 000 € pour des aménagements paysagers dans le cadre de l'opération Navis 2 (« dédensification » et préservation des espaces naturels existants), un fonds de concours de 50 000 € sur des opérations diffuses d'aménagement, 120 000 € sur un aménagement d'entrée du parc Viscose Sud, 80 000 € sur l'aménagement d'un corridor biologique sur l'opération Berges du Drac, 81 000 € sur une acquisition foncière rue Normandie Niemen et 6 000 € de provision pour une étude sur le secteur République.
- L'attribution de compensation d'investissement pour 210 435 € à reverser à la Métropole qui intègre le transfert de compétence de la partie investissement des ouvrages d'art pour 87 086 €, la contribution au SYMBHI pour 120 769 € et en 2019 la partie investissement du transfert de la compétence Insertion pour 2 580 €.

Les dépenses d'équipement

Libellé de la Rubrique	BP 2020
Acquisitions	1 397 494
Entretien et maintenance	1 716 534
Autres Etudes	161 000
Mises aux normes	662 130
Travaux de bâtiments	355 700
Espaces publics	470 500
Travaux Cimetières	17 204
Vidéo-protection	50 000
Rénovations patrimoine actuel	794 575
Plan réfection des toitures	108 705
Plan façades et menuiseries extérieures	135 300
Stade Nautique	20 000
Autres travaux individualisés	138 570
Centre de vacances Le Grand Travers	14 000
Groupes scolaires	60 000
Enveloppe annuelle études / travaux adaptation au changement climatique	70 000
Ilots de fraîcheur dans les cours d'écoles	25 000
Déchetterie Metro (Rampe quai) et installations techniques services municipaux	143 000
Autres équipements	80 000
Subventions Versées	60 000
Foncier Études urbaines	70 000
Opérations nouvelles	489 000
Enveloppe annuelle études / Volet développement durable ENR	25 000
Hôtel de ville - Installation de panneaux photovoltaïques	125 000
Hôtel de ville -Réaménagement espace accueil public sce doc / archives	41 000
Bibliothèque Pablo Neruda - Etude de faisabilité - Diagnostics techniques	8 000
Terrain de sports synthétique - A Delaune	120 000
Focus 3 Scénario ouest	50 000
Espaces publics	60 000
Travaux de réinternalisation des containers déchets communaux - suppression des logettes partagées sur l'espace public	60 000
PRU Village Sud	200 000
PNRU Eco-quartier Ville neuve	1 434 414
S/Total des dépenses d'équipement hors PAU	6 162 017
Programmes d'aménagement urbain	1 329 668
TOTAL	7 491 685
AC investissement	210 435
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	7 702 120

Les crédits relatifs aux programmes d'aménagement urbain s'établissent en dépenses à 1 329 668 € et en recettes à 1 079 833 €. Le déséquilibre ponctuel des programmes d'aménagement urbain est l'effet d'un décalage d'une cession d'immobilisation. En effet, la cession sur l'opération Karting de la vente du gymnase « le tonneau » devait se réaliser sur deux exercices : 650 000 € en 2019 et 650 000 € en 2020. Cette cession s'est réalisée en totalité sur 2019 pour 1 300 000 €. Sur 2019, les PAU seront excédentaires à la clôture de l'exercice et le résultat devrait permettre de financer le déséquilibre de 2020. Les PAU se décomposent comme suit par opération :

PROGRAMMES D'AMENAGEMENT URBAIN (PAU)	Flux financiers	2020
Recettes Vente Mairie Annexe – Ouest et Dépenses Travaux de démolition du bâtiment	dépenses	200 000
	recettes	500 000
	solde	300 000
Viscose Sud	dépenses	120 000
	recettes	73 140
	solde	-46 860
Navis 1 et 2	dépenses	91 000
	recettes	350 000
	solde	259 000
Berges du Drac	dépenses	80 000
	recettes	25 000
	solde	-55 000
Grange Sud Grosso Ravetto	dépenses	174 000
	recettes	0
	solde	-174 000
Karting	dépenses	527 668
	recettes	120 083
	solde	-407 585
Autres opérations	dépenses	137 000
	recettes	11 610
	solde	-125 390
TOTAL PROGRAMMES	dépenses	1 329 668
	recettes	1 079 833
	solde	-249 835

4.2 Un investissement maîtrisé au service du désendettement

Globalement les dépenses d'investissement représentent 12,7M€ et se décomposent de la manière suivante : 7,7M€ pour les dépenses d'équipement, 4,1M€ pour le remboursement du capital de la dette, 0,8M€ de dépenses imprévues pour consigner le montant versé par la Métropole au titre du dispositif de dette récupérable et 0,07M€ d'opérations financières.

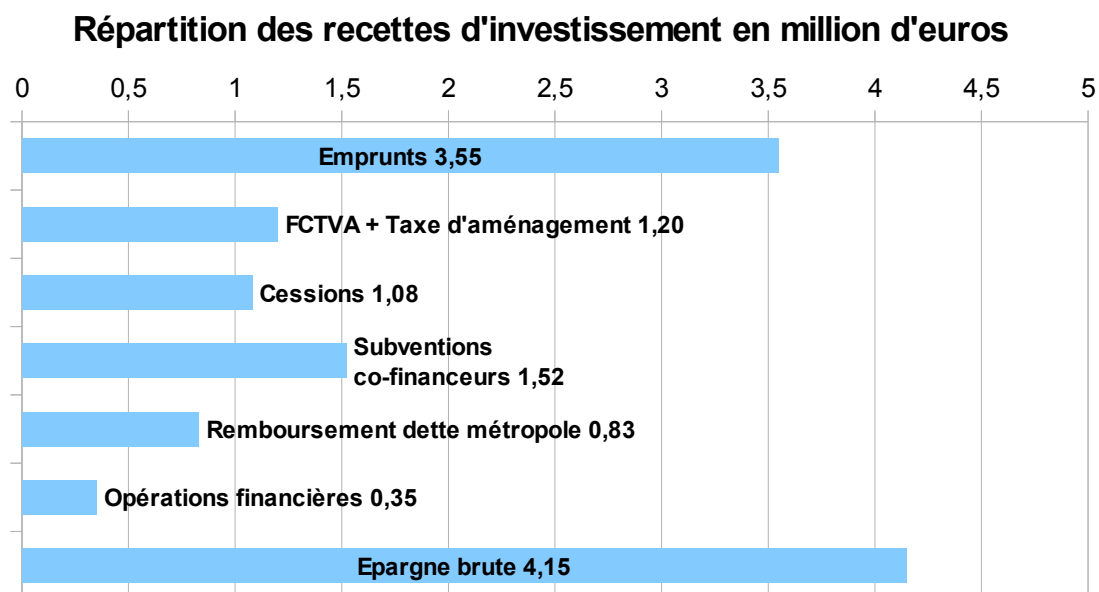
Le financement des dépenses d'investissement est constitué :

- de l'épargne brute pour 4 153 346 €,
- du remboursement du capital de la dette récupérable de la métropole pour 827 203 €,
- du FCTVA (fonds de compensation de TVA) sur les investissements N-2 et de la taxe d'aménagement pour 1 197 997 € dont **246 251 € de la Métropole, au titre d'un reversement de taxe d'aménagement sur la période 2015-2019 consécutivement aux négociations d'un pacte financier et fiscal**,
- des subventions co-financeurs pour 1 515 027 € avec principalement :
 - 500 700 € de Dotation Politique de la Ville à affecter, 50 000 € du Fonds de cohésion social affectés au groupe scolaire Marcel David et aux salles associatives, 73 000 € de la région affectés au renouvellement du parc automobile, 131 000 € de dotation territoriale affectés aux mises en accessibilité ADAP et aux écoles, 70 000 € de la Métropole pour la gestion urbaine de proximité et 27 000 € de la Métropole sur le dispositif gestion des déchets.

- 218 223 € dans le cadre des programmes d'aménagement urbain avec 120 083 € de dotation territoriale du département pour l'opération Karting et des financements de la Métropole de : 73 140 € pour l'opération Viscose Sud, 25 000 € pour l'opération Berges du Drac.
- 445 104 € affectés au NPNRU Eco quartier Villeneuve dans le cadre de la réhabilitation de l'école Jean Paul Marat dont 165 104 € du fonds de soutien à l'investissement public local, 80 000 € de l'ANRU, 200 000 € du département avec 127 500 € dans le cadre de la dotation territoriale et 72 500 € du Plan Écoles
- des cessions d'immobilisations pour 1 081 610 € dont :
 - 500 000 € sur la vente des locaux de la Mairie Annexe Ouest
 - 350 000 € sur la vente d'un terrain sur l'opération Navis 2
 - 200 000 € sur les locaux de l'ex MJC Prévert
 - 20 000 € sur la vente de matériel, véhicules, ...
 - 11 610 € sur l'opération Klépierre (cession de terrains).
- des mouvements financiers correspondant à la vente d'actions à Isère Aménagement pour 6 000 € et à la cession d'actions de la Compagnie de chauffage à la Métropole pour une mise en conformité avec la Loi MATPAM dans le cadre du transfert de la compétence chauffage à la Métropole. La totalité des actions sont cédées pour 344 477,60 € (arrondi dans le budget à 344 500 €) soit 131 actions à 2 629,60€ l'action.
- d'une enveloppe d'emprunt inscrite à hauteur de 3 555 500 € dans l'attente de la reprise du résultat 2019 évalué à environ 2M€ ce qui permettrait de réduire le volume d'emprunt en inscription dès la DM1 à 1 555 500 € maximum.

Soit un total de financement de 12 681 583 €.

La couverture du capital de la dette de 4 080 000 € est largement assurée par : l'épargne brute de 4 153 346 €, le remboursement de la dette Métropole de 827 203 €, le FCTVA de 755 000 €, la taxe d'aménagement de 442 997 € et les recettes de cessions de 1 081 610 €.



UNE DETTE EN BAISSSE CONSTANTE

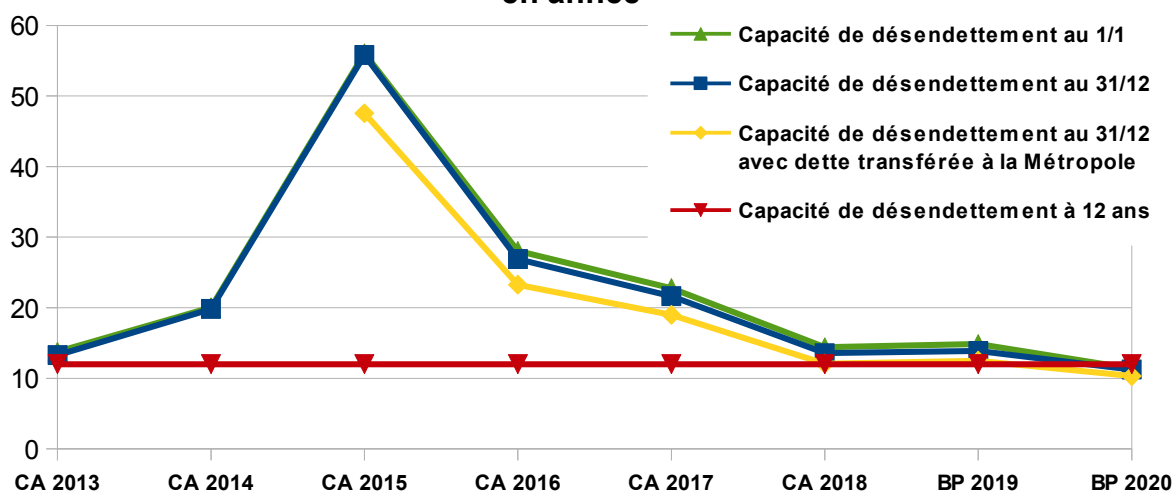
5.1 Une capacité de désendettement améliorée

Quelques éléments de rétrospective concernant la dette sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le ratio de capacité de désendettement se calcule en effectuant le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute. Il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone bleue ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

L'évolution de l'encours de dette de 2013 à 2020 est proposée dans le tableau ci-dessous au 1 janvier de l'exercice, au 31 décembre de l'exercice et au 31 décembre de l'exercice en intégrant la dette Métropole. La capacité de désendettement est elle aussi présentée au 1 janvier, au 31 décembre et au 31 décembre en intégrant la dette Métropole. Une ligne supplémentaire représente la capacité de désendettement avec une enveloppe d'emprunt ramenée à 1,55M€ en 2020 après affectation du résultat 2019.

En €	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Montant emprunté	3 218 010	4 400 000	5 075 000	3 266 900	2 750 000	1 341 900	1 000 000	3 555 500
Remboursement du capital de la dette	5 359 947	5 093 761	5 334 361	5 720 157	5 584 811	4 416 044	4 373 705	4 080 000
Encours de dette au 1/1	62 046 076	59 904 139	59 210 378	58 951 017	56 497 760	53 662 949	50 588 805	47 215 100
Encours de la dette au 31/12	59 904 139	59 210 378	58 951 017	56 497 760	53 662 949	50 588 805	47 215 100	46 690 600
Encours avec dette transférée à la Métropole au 31/12			50 231 273	48 892 876	47 103 133	45 002 868	42 530 430	42 833 133
Évolution de l'encours au 31/12	-2 141 937	-693 761	-259 361	-2 453 257	-2 834 811	-3 074 145	-3 373 705	-524 500
Épargne brute hors cessions	4 515 470	2 988 678	1 056 554	2 101 879	2 481 671	3 730 423	3 404 176	4 153 346
Capacité de désendettement au 1/1	13,74	20,04	56,04	28,05	22,77	14,39	14,86	11,37
Capacité de désendettement au 31/12	13,27	19,81	55,80	26,88	21,62	13,56	13,87	11,24
Capacité de désendettement au 31/12 avec un emprunt de 1,55M€ en 2020 (Rrésultat 2019 à affecter au désendettement)								10,76
Capacité de désendettement avec dette transférée à la Métropole au 31/12			47,54	23,26	18,98	12,06	12,49	10,31

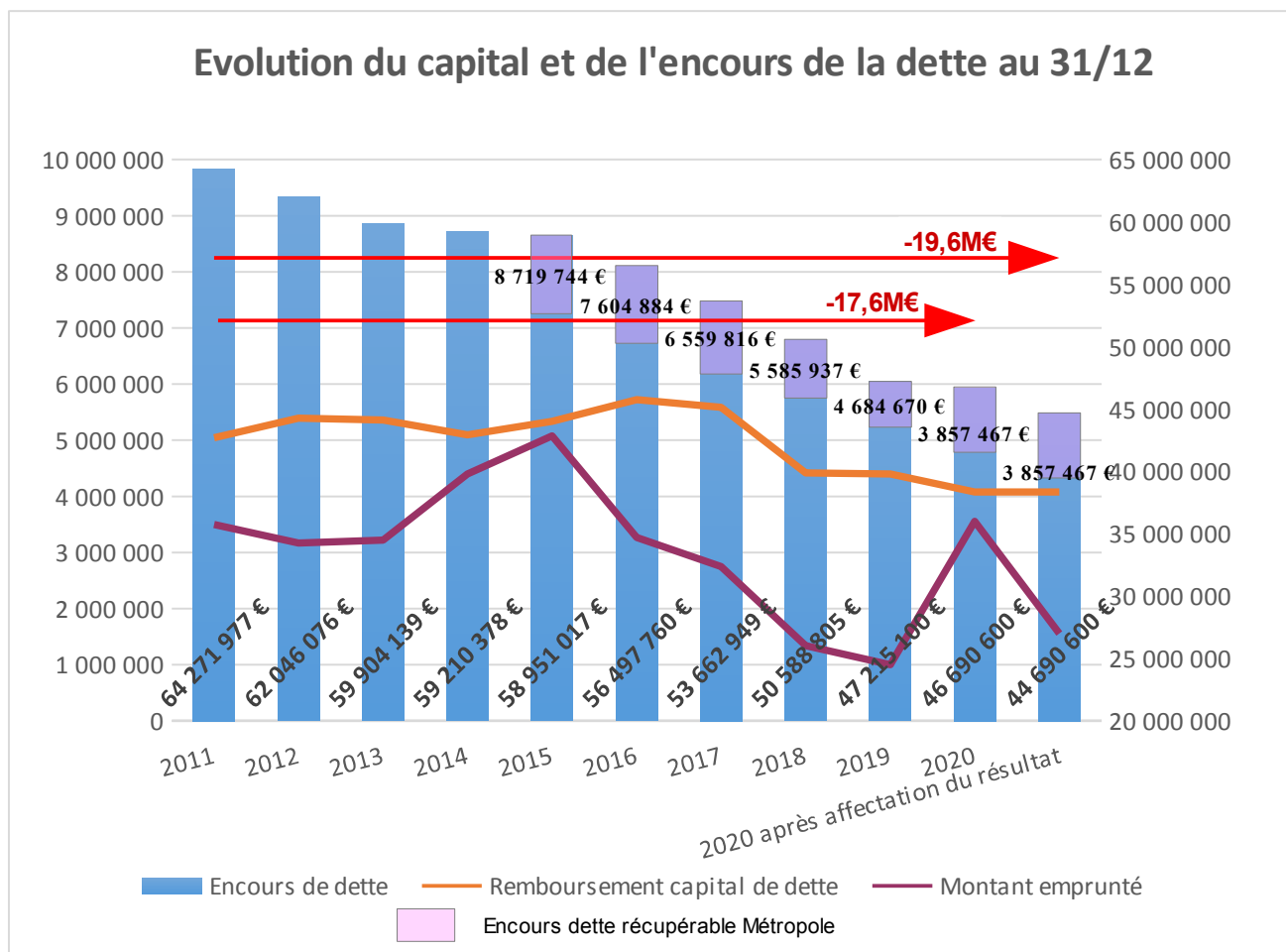
Evolution de la capacité de désendettement de 2013 à 2020 en année



La dégradation du ratio de capacité de désendettement en 2015 était directement liée aux effets de la métropolisation sur la baisse du niveau d'épargne brute de la ville et à la baisse des dotations de l'État. Entre 2016 et 2020, la poursuite du désendettement de la Commune s'accélère par l'amélioration de l'épargne brute.

Pour 2020, la poursuite du travail réalisé par la majorité municipale sur les dépenses de gestion mais aussi les recherches de financements complémentaires sur des actions spécifiques, la baisse des frais financiers et la poursuite du désendettement sont les principaux facteurs de l'amélioration de notre capacité de désendettement.

L'évolution de l'encours de la dette est marquée par une baisse importante entre 2011 et 2020 de 17,6M€ en prenant en compte le montant d'emprunt inscrit au budget 2020 avant affectation du résultat et de 19,6M€ en prenant en compte un emprunt de 1,55M€ en 2020 après reprise du résultat.



Il apparaît incontestable que la ville d'Echirolles s'est désendettée de façon remarquable sur ce dernier mandat, avec une baisse près de 30 % du capital de la dette depuis 2011. Au 1^{er} janvier 2014, la dette par habitant était de 1 661 € ; elle sera de 1 302 € au 1^{er} janvier 2020 soit une baisse de la charge de la dette par habitant de – 359 €.

Si la ville recourt de façon effective à un contrat d'emprunt de 1,55M€, le stock de dette au 31 décembre 2020 serait de 44 690 600 soit une dette par habitant projetée de 1 206€ qu'il convient de comparer au ratio des villes de même strate qui s'élève à 1 076 € (valeur actualisée comparativement au ROB 2020 ; source « collectivités locales en chiffres 2019 »). Il s'agit d'un élément objectif du désendettement réalisé par la ville depuis plusieurs années.

En retraçant les emprunts **qui relèvent de la compétence voirie métropolitaine** (4 684 670 € au 1 janvier 2020) et en intégrant les nouvelles données population INSEE (37 051 au 1 janvier 2020), la dette par habitant de la ville projetée au 31-12-2020 sera de 1 080 € soit un niveau équivalent à la dette moyenne des villes de même strate démographique.

5.2 Une dette sécurisée, performante et diversifiée

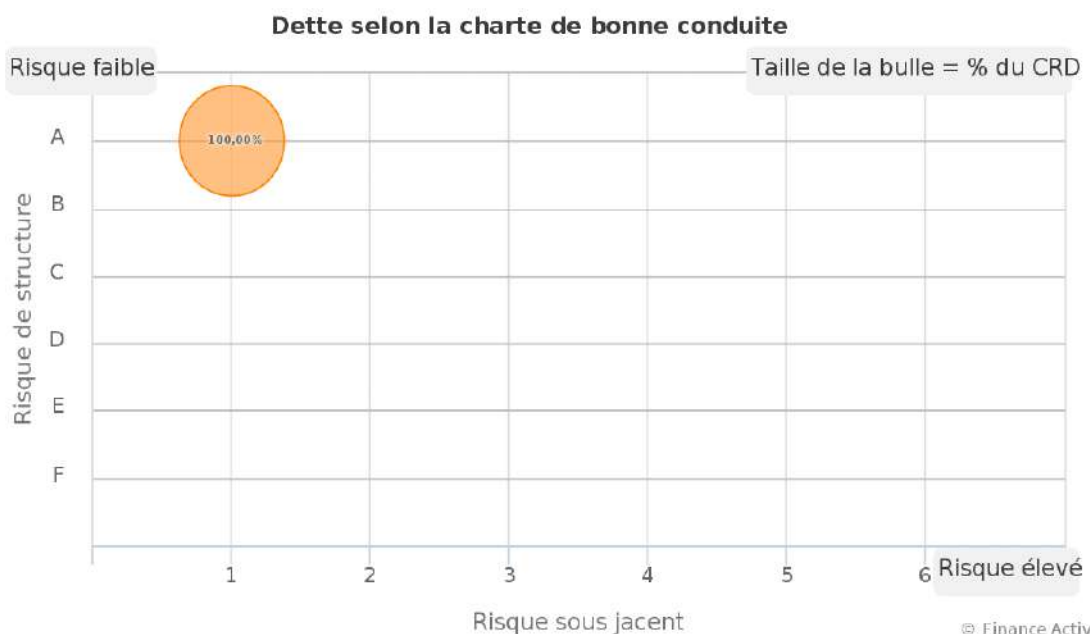
La classification des risques

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro	A	Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique) Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple Pas d'effet de levier
3	Écarts d'indices zone euro	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 Multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F	Autres types de structures

Matrice des risques charte Gissler

L'intégralité des contrats de la ville d'Échirolles sont positionnés en A1, soit avec le risque le plus faible. (A1).



La structure de dette de la ville au 1 janvier 2020 présente une structure équilibrée.

Cette structure avec une part de variable à 38% permet à la Ville de profiter des taux historiquement bas sur une partie de son encours.

Les frais financiers s'en trouvent minimiser avec un taux moyen annuel faible de 1,43%. Les taux variables choisis sont sans risque pour la Ville, ce que démontre la grille Gissler ci-dessus.

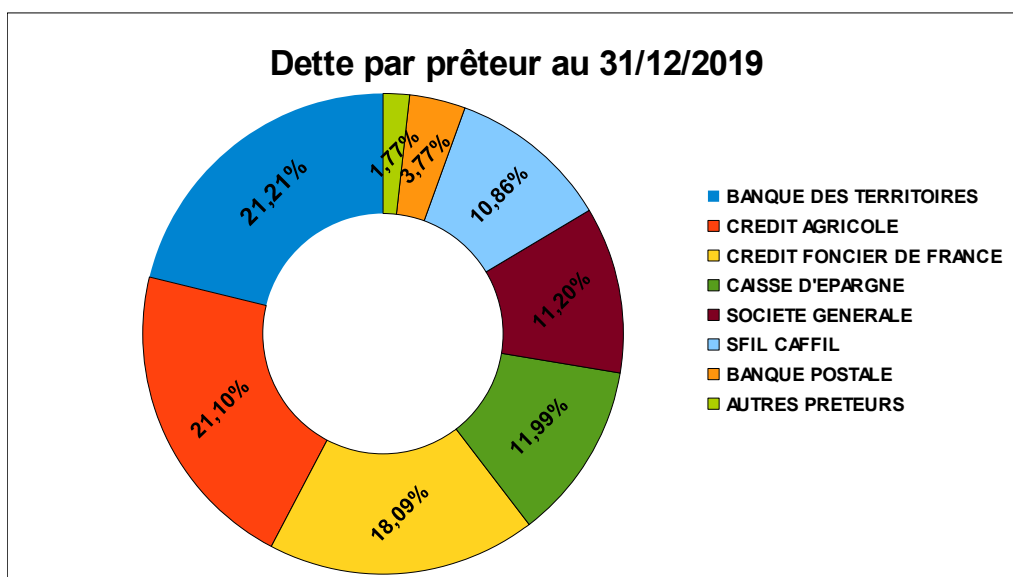
La structure de la dette au 01-01-2020 est la suivante :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	18 977 447	40,19%	2,74%
Fixe à phase	1 800 000	3,81%	0,66%
Variable	17 921 296	37,96%	0,11%
Livret A	8 516 357	18,04%	1,44%
Ensemble des risques	47 215 100	100,00%	1,43%

La dette par prêteur se répartit entre de nombreux établissements et apparaît donc diversifiée.

Prêteur	CRD	% du CRD
BANQUE DES TERRITOIRES	10 012 497,12	21,21%
CREDIT AGRICOLE	9 961 695,94	21,10%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	8 543 202,80	18,09%
CAISSE D'EPARGNE	5 662 690,75	11,99%
SOCIETE GENERALE	5 289 992,27	11,20%
SFIL CAFFIL	5 127 961,50	10,86%
BANQUE POSTALE	1 779 005,36	3,77%
AUTRES PRETEURS	838 053,79	1,77%
Ensemble des prêteurs	47 215 099,53	100,00%

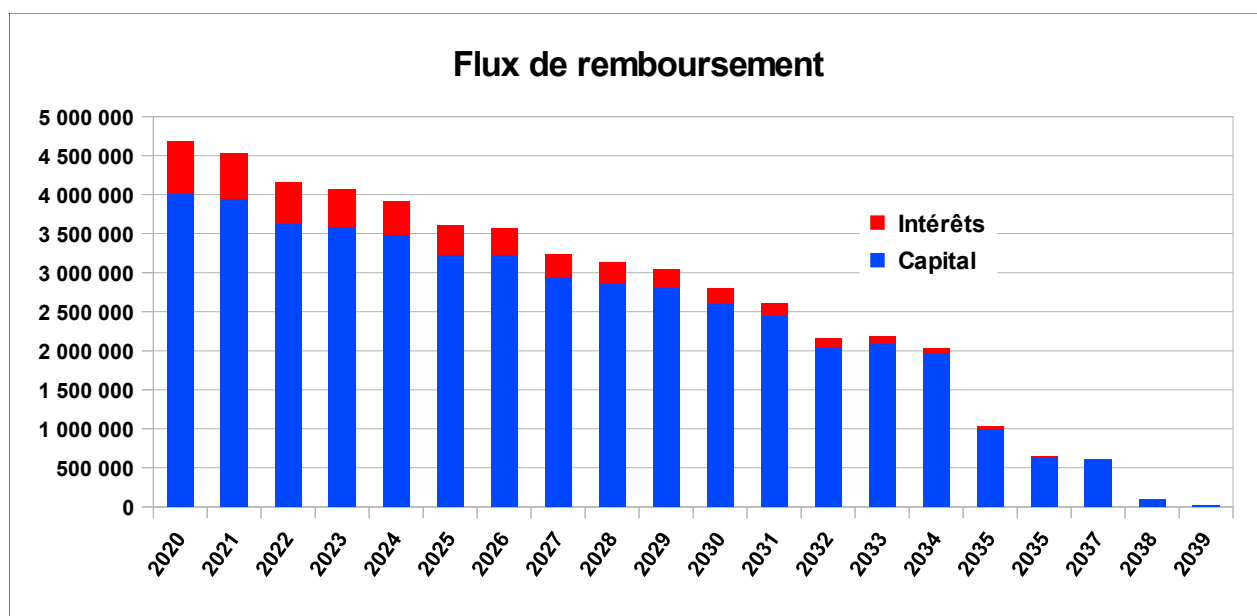
État généré au 31/12/2019

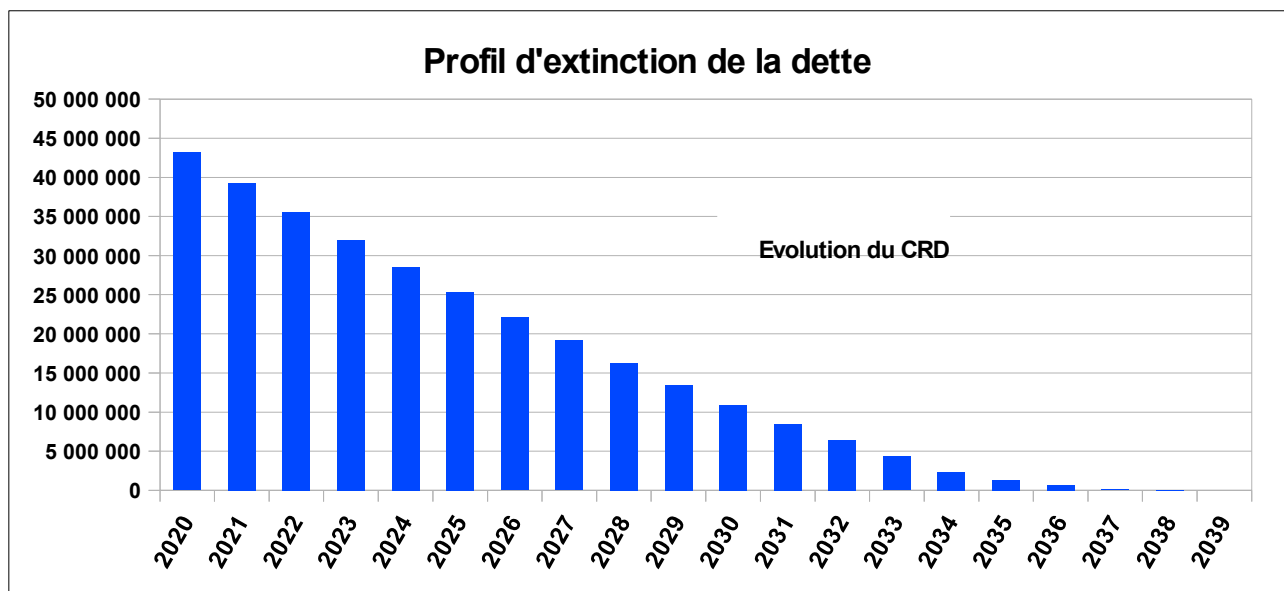


Concernant le flux de remboursement, les taux sont toujours anticipés à la baisse et ce, sur plusieurs années. Au vu de l'extinction de la dette et des derniers taux connus, l'annuité 2020 est évaluée à 4 780 000 € avec un remboursement en capital de 4 080 000 € et des intérêts à 700 000 €.

En 2019, la Ville a contracté un emprunt de 1M€ auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes.

Ci-dessous, le flux de remboursement et le profil d'extinction de la dette.





En 2020, l'emprunt d'équilibre proposé est de 3 555 500 € en attendant la reprise du résultat 2019 lors de la première décision modificative qui devrait intervenir au printemps prochain.

Le recours à l'emprunt en 2020 devrait être au maximum de 1 555 500€ permettant ainsi de poursuivre le désendettement au terme de l'année 2020.

Par ailleurs, la Ville continue de bénéficier du mécanisme de la dette récupérable auprès de la Métropole dans le cadre des emprunts voirie reconstitués et non transférés au moment du transfert de la compétence au 1er janvier 2015.

6 LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

En 2020, les engagements hors bilan s'élèvent à 15,7 millions d'euros et se détaillent comme suit :

- le stock de terrains en vue d'opérations d'aménagement de zones porté par l'Établissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFL-D) pour un montant estimé à 7,9 millions d'euros (tableau ci-dessous) ;
- les garanties d'emprunts liées aux investissements des opérateurs sociaux pour environ 7,8 millions d'euros au 31/12/2019.

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée de l'engagement pris	Périodicité	Dette / créance en capital à l'origine	Dette / créance en capital aux termes du portage
2006	Convention EPFL-D acquisition d'une maison 4 rue de Provence- AI 120- 988 m2	EPFL-D	15	A	280 000	328 708
2007	Convention EPFL-D acquisition d'un bâtiment commercial 13 rue du Tremblay-BE 40-1 003 m2	EPFL-D	10 en cours de prolongation	A	427 000	537 180
2009	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'une maison 5 rue Emile Zola-BE 36-263 m2	EPFL-D	10 en cours de prolongation	A	229 000	279 635
2009	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'une maison 7 rue Emile Zola - BE 37 – 270 m3	EPFL-D	10 en cours de prolongation	A	320 000	397 883
2009	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'un immeuble et commerce 1,3, rue Emile Zola - BE 35 – 930 m2	EPFL-D	10 en cours de prolongation	A	230 000	334 570
2012	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'une villa EDF 21 avenue PV Couturier-AY 331-1 556 m2	EPFL-D	8 en cours de prolongation	A	206 800	227 601
2011	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'un bât artisanal 1 rue du 19 mars 1962 – BE 33 – 1 087 m2	EPFL-D	10	A	325 000	393 350
2012	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'une maison 8 rue Eugène Pottier – BE 38 – 270 m2	EPFL-D	10	A	110 000	147 238
2014	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'un bât industriel Grange Sud 3 rue du Jura –AI 110-2 500 m2	EPFL-D	10	A	665 000	685 486
2012	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'un tènement immobilier 3 rue Missak Manoukian –AL 225-791 m2	EPFL-D	10	A	420 000	484 300
2016	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'un bâtiment d'activité 1 rue du Jura –AL 13-14-15-96-4000 m2	EPFL-D	10	A	2 800 000	3 021 272
2017	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'un bâtiment d'activité Roldes Jaurés péri – AY 100-101	EPFL-D	10	A	410 000	462 275
2018	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'un bâtiment SCI SCLT – BE 169	EPFL-D	10	A	289 000	321 772
2018	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'un bâtiment SCI 19 mars – BE 32	EPFL-D	10	A	270 000	300 916
				TOTAL	6 981 800	7 922 186

7 – LE BUDGET DU CENTRE VILLE

En 2020, le budget annexe du Centre Ville est consacré exclusivement à la poursuite de l'aménagement de l'îlot 27 de la Zac Centre 2 et ses abords dont le parc Croix de Vérines.

Le budget 2020 est voté sans reprise des résultats N-1 et reste limité dans ses propositions. Pour mémoire la recette de charges foncières liée à l'îlot 27 d'environ 950 000 € est constatée sur l'exercice 2019 ce qui génère un résultat 2019 excédentaire d'environ 600 000 €. A l'affectation du résultat 2019, dès la DM1 du Centre Ville, cet excédent sera repris et les crédits seront affectés principalement à la réalisation du Parc Croix de Vérines.

La section de fonctionnement

Les recettes s'élèvent à 212 414 € sur des mouvements d'ordre liés à la gestion des stocks. Ces mouvements sont équilibrés en recettes et en dépenses entre section.

Les dépenses s'élèvent à 212 414 € et prennent en compte des travaux sous convention de mandat avec Isère Aménagement sur l'îlot 27 pour 177 012 € et une provision pour des honoraires du maître d'œuvre liée à l'aménagement du parc Croix de Vérines pour 35 402 €.

La section d'investissement

Les recettes s'élèvent à 212 414 € sur des remboursements d'avance en TTC liés aux travaux effectués par Isère Aménagement.

Les dépenses s'élèvent à 212 414 € et sont des mouvements d'ordre sur les intégrations en stocks des travaux réalisés sur l'îlot 27, contrepartie des inscriptions en recettes de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
	BP 2020		BP 2020
Travaux isere aménagement sur ilot 27	177 012		
Provision pour honoraires de MOE (paysagiste, dans le cadre d'une consultation avec production de plans)	35 402	Mouvements d'ordre de section à section	212 414
TOTAL DEPENSES	212 414	TOTAL RECETTES	212 414
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
	BP 2020		BP 2020
Mouvements d'ordre de section à section	212 414	Remboursement avances Isère Aménagement	212 414
TOTAL DEPENSES	212 414	TOTAL RECETTES	212 414

8 - ANNEXES

Répartition des subventions aux associations

Associations	BP 2020
CSL	91 456
COMITE SOCIAL LOCAL	91 456
SUBV AU SYNDICAT DES COMMERÇANTS NON SEDENTAIRES	870
DIRECTION PREVENTION ET SECURITE	870
LPO	1 000
ADTC	175
SPA	175
TICHODROME	3 175
POUR APPEL A PROJET DEVELOPPEMENT DURABLE-ENVELOPPE	2 000
DIRECTION DE LA VILLE DURABLE	6 525
SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU VIEUX VILLAGE-MARCHE DE NOEL	26 100
SUBV. A L'ASSOCIATION VIEUX VILLAGE-BEAUTE DE LA TERRE-EXPO	866
SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE VIEUX VILLAGE	274
SUBVENTION-CONSEIL CITOYEN VILLAGE SUD	250
SUBVENTION-CONSEIL CITOYEN ESSARTS-SURIEUX	250
SUBVENTION A L'ARAC	319
SUBVENTION A L'ASSOCIATION CULTURELLE FRANCO MAROCAINE	295
SUBVENTION A ECHIROLLES SOLIDARITE PALESTINE	330
SUBVENTION A LA FNACA	657
SUBVENTION A LA FNACA-COMITE DE LIAISON	100
SUBVENTION A L'ASSOCIATION HABITANTS BAYARD	303
SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES GRANGES (Gazette)	500
SUBVENTION A L'ASSOCIATION HABITANTS DES GRANGES	300
SUBVENTION A LA PREVENTION ROUTIERE	500
SUBVENTION A L'AMICALE DES CEDRES	250
SUBVENTION A L'ASSOCIATION CNL HLM PIERRE SEMARD	350
SUBVENTION A L'ASSOCIATION HABITANTS QUARTIER JEAN JAURES	250
SUBVENTION A L'ASSOCIATION HABITANTS DE LA COMMANDERIE	274
SUBVENTION A L'ASSOCIATION ESPACE FLEURI	364
SUBVENTION A L'ASSOCIATION AU COEUR DU CENTRE	250
SUBVENTION A L'ASSOC CONSTRUIRE ENSEMBLE NOS DIFFERENCES	250
SUBVENTION A L'ASSOC CAP O ESSARTS	250
SUBVENTION A L'ASSOC DES HABITANTS DU GATINAIS	250
SUBVENTION A L'ASSOC DES HABITANTS DE LA LUIRE	250
SUBVENTION A L'ASSOC DES HABITANTS SUD OUEST-AHSOE	250
SUBVENTION A L'ASSOC DE DEFENSE DES LOCATAIRES VILLAGE SUD	250
SUBVENTION A L'ASSOCIATION VOIX DE FEMMES	250
SUBVENTION POUR LES FESTIVITES DES ASSOCIATIONS-ENVELOPPE	13 000
SUBVENTION POUR FONDS INITIATIVE DES HABITANTS-ENVELOPPE	5 000
SUBVENTION AIDE EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS-ENVELOPPE	2 000
SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES BERGES DU DRAC	250
SUBVENTION A VIVONS ENSEMBLE AUX BERGES DU DRAC	250
SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOLIDAIRE DU VILLAGE 2	250
SUBVENTION A DON DU SANG	250
VIE ASSOCIATIVE	55 532
SUBVENTION A ALESIAH	665
SUBVENTION A LA RADIO ITALIENNE	300
SUBVENTION A LA PALESTINE	4 000
SUBVENTION POUR LA COOPERATION BENIN	300
SUBVENTION A L'ASSOCIATION ECHIROLLES LANGUES ET CULTURES	2 492
RELATIONS INTERNATIONALES	7 757
DIRECTION VIE DES QUARTIERS – EGALITE – CITOYENNETE	63 289

Associations	BP 2020
SUBVENTION A ACDE-LA CHORALE D'ECHIROLLES	1 110
SUBVENTION A L'ASSOCIATION "CHORALE DE L'AMITIE"	1 110
SUBVENTION A L'ENSEMBLE MUSICAL L'ECHO D'ECHIROLLES	2 930
SUBVENTION A L'ENSEMBLE MUSICAL L'ECHO D'ECHIROLLES - CONV SIM J WIENER	10 922
SUBV LES ATELIERS DE DANSE (EX LE ZEBRE ET LA LICORNE)	2 015
SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR UN ORGUE A ECHIROLLES	700
SUBVENTION CULTURE DU COEUR EN ISERE	350
SUBVENTION A KALEIDOSCOPE	3 255
SUBVENTION A REGARTS	1 735
SUBVENTION A FAIT D'EAU ET DE BULLES (THEATRE)	350
SUBVENTION A PASTEL EN DAUPHINE	350
SUBVENTION A AVALANCHE DANCE	230
SUBVENTION A TRIDIMENSIONNEL	230
SUBVENTION A AFMD (MEMOIRE DE LA DEPORTATION)	1 350
SUBVENTION A AFRIC'IMPACT	7 000
SUBVENTION IDEALE DANSE	3 030
SUBVENTION AUX AGRES DU VENT	1 500
SUBVENTION ALP'OPERETTE	350
SUBVENTION LE GRAPHE	350
SUBVENTION COLLECTIF ES	4 000
SUBVENTION LES RACCROCHEURS	350
DIRECTION AFFAIRES CULTURELLES	43 217
SUBVENTION AIKIKAI	110
SUBVENTION ALE ATHLETISME	3 492
SUBVENTION ALE BADMINTON	1 638
SUBVENTION ALE BASKET	8 430
BOXE CLUB ECHIROLLES	7 750
SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE	8 388
SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE (PATINOIRE)	16 280
SUBVENTION ALE CYCLOTOURISME	1 050
SUBVENTION ALE ECHECS	290
SUBVENTION ALE ESCALADE	875
SUBVENTION ALE ESCALADE (ENTRETIEN MUR D'ESCALADE)	450
SUBVENTION ALE GOLF	368
SUBVENTION ALE GYMNASTIQUE	4 556
SUBVENTION ALE HANDISPORT	1 500
SUBVENTION ALE PETANQUE	1 440
SUBVENTION ALE RUGBY	10 058
SUBVENTION ALE SPORT ADAPTE	2 034
SUBVENTION ALE SPRINT CLUB	1 124
SUBVENTION TENNIS CLUB ECHIROLLES	30 000
SUBVENTION AL ECHIROLLES EYBENS TENNIS DE TABLE	44 546
SUBVENTION ALE TRIATHLON	1 240
SUBVENTION ALE VOLLEY	940
SUBVENTION AS SURIEUX GYMNASTIQUE	365
SUBVENTION AS SURIEUX FOOT BALL	8 827
SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE LEP THOMAS EDISSON	500
SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PICASSO	500
SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR	500
SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LOUIS LUMIERE	500
SUB.CLUB BOULISTE ECHIROLLES/12H BOULES & CHALLENGE DI FAZIO	510
SUBVENTION-ENVELOPPE NON AFFECTEE	114 872,5
SUBVENTION FOOT BALL CLUB ECHIROLLES	122 000
SUBVENTION FUTSAL CLUB PICASSO	7 500
SUBVENTION HAND BALL CLUB ECHIROLLES EYBENS	40 000
SUBVENTION JUDO CLUB ECHIROLLES	9 000
SUBVENTION MONTAGNE EVASION	459

Associations	BP 2020
SUBVENTION NAUTIC CLUB ALP 38	36 860
SUBVENTION OSE	43 150
SUBV. SECT VERCORS ECHIROLLES EDUCAT. PHYS ET GYM VOLONTAIRE	2 330
SUBVENTION SPORT 10	1 650
SUBVENTION TAEKWONDO FIGHT ECHIROLLES	270
SUBVENTION KARATE CLUB ECHIROLLES	260
SUBVENTION VIE ET PARTAGE	3 690
SUBVENTION WATER POLO	1 820
SUBVENTION SPORT DANS LA VILLE	15 000
SUBVENTION - PEC - AS SURIEUX	1 937,5
SUBVENTION -PEC -AL ECHIROLLES EYBENS TENNIS DE TABLE	940
SUBVENTION AS SURIEUX – MISE A DISPOSITION	47 900
SUBVENTION OSE – MISE A DISPOSITION	32 100
DIRECTION DES SPORTS	640 000
SUBV. FONCTIONNEMENT - POSTE DIRECTRICE MJC DESNOS	55 000
SUBV. FONCTIONNEMENT - MJC DESNOS	126 635
SUBV. FONCTIONNEMENT - CLJ	970
SUBV. FONCTIONNEMENT - AAAMI	6 000
SUBV. FONCT. - MJC DESNOS - CONTRAT ENF JEUNESSE SEJOUR	9 000
SUBV. FONCTIONNEMENT - VIE ET PARTAGE	1 700
SUBV. FONCTIONNEMENT - AREPI	1 940
SUBV. FONCTIONNEMENT - SIAAJ	1 455
SUBV. FONCTIONNEMENT - PROPULSE	12 610
ENVELOPPE NON AFFECTEE	5 609
DIRECTION DE LA JEUNESSE	220 919
SUBVENTION JEUNESSE EN PLEIN AIR	725
SUBVENTION D.D.E.N	150
SUBVENTION APASE (DRE)	21 600
SUBV. MATERNELLE CACHIN CL+PE (COOP SCOL / REP J VILAR)	1 644
SUBV. MATERNELLE CASANOVA PE (COOP SCOL / REP J VILAR)	1 512
SUBV. MATERNELLE COUTURIER CL+PE (COOP SCOL EC)	669
SUBV. MATERNELLE DELAUNE CL+PE (COOP SCOL EC / REP PICASSO)	1 368
SUBV. MATERNELLE DOLTO CL+PE (COOP SCOL EC)	880
SUBV. MATERNELLE JAURÈS CL+PE (COOP SCOL EC)	852
SUBV. MATERNELLE CURIE CL+PE (COOP SCOL EC)	835
SUBV. MATERNELLE MARAT CL+PE (COOP SCOL EC / REP JEAN VILAR)	2 178
SUBV. MATERNELLE MOULIN CL+PE (COOP SCOL EC)	880
SUBV. MATERNELLE LANGEVIN 1 CL+PE (COOP SCOL EC)	1 169
SUBV. MATERNELLE TRIOLET CL+PE (COOP SCOL EC / REP VILAR)	912
SUBV. ÉLÉMENTAIRE CACHIN CL+PE (COOP SCOL / REP VILAR)	5 176
SUBV. ÉLÉMENTAIRE COUTURIER CL+PE (ASSUSSEP / REP PICASSO)	1 370
SUBV. ÉLÉMENTAIRE CURIE CL+PE (COOP SCOL EC)	1 830
SUBV. ÉLÉMENTAIRE DAVID CL+PE (ASSUSSEP EC MIXTE/REP PICASSO)	3 489
SUBV. ÉLÉMENTAIRE DELAUNE CL+PE (COOP SCOL EC / REP PICASSO)	3 364
SUBV. ÉLÉMENTAIRE DOLTO CL+PE	1 386
SUBV. ÉLÉMENTAIRE JAURÈS CL+PE (COOP SCOL EC PUB MIXTE)	1 918
SUBV. ÉLÉMENTAIRE LANGEVIN CL+PE (ASSUSSEP EC MIXTE 1)	2 772
SUBV. ÉLÉMENTAIRE MARAT CL+PE (ASSUSSEP EC / REP JEAN VILAR)	5 328
SUBV. ÉLÉMENTAIRE MOULIN CL+PE (OCCE - MIXTE)	1 647
SUBV. COLLEGE JEAN VILAR (Foyer socio éducatif) COOP SCOLAIRE	300
SUBV. COLLEGE JEAN VILAR - SEGPA	300
SUBV. COLLEGE LOUIS LUMIERE-FOYER SOCIO EDUCATIF	300
SUBV. COLLEGE PABLO PICASSO-FOYER SOCIO EDUCATIF	300
SUBV. LYCEE THOMAS EDISON-FOYER SOCIO EDUCATIF	700
SUBVENTION EVADE	1 377 302
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE	1 442 856
SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES-ENVELOPPE	3 000
SUBVENTION ACTIONS CLCV	3 000
SUBVENTION ACTIONS CNL	3 000
DIRECTION DE L'HABITAT	9 000